



PROGRAMME D' ACTIONS STRATEGIQUE POUR L'EAU ELLE – ISOLE – LAÏTA

PASE 2019-2024

Version validée par la CLE du 18 décembre 2018



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
SIGLES	3
1. Préambule	4
1.1. La dynamique historique du territoire	4
1.1.1. L'élaboration et la mise en œuvre du SAGE	4
1.1.2. L'évaluation du contrat de SAGE 2010-2014.....	4
1.1.3. L'actualisation de l'état des lieux du territoire.....	7
1.2. Pourquoi un programme d'actions stratégique pour l'eau ?	7
1.2.1. Constat et identification des besoins	7
1.2.2. La plus-value d'un PASE pour le territoire EIL	8
1.3. Le portage du programme stratégique pour l'eau	9
2. Les enjeux et objectifs de gestion de l'eau sur le territoire	9
2.1. Déclinaison de la DCE sur le territoire	9
2.2. Description des enjeux et lien avec le Plan Breton pour l'Eau	10
3. Projet global de gestion de l'eau	11
3.1. Stratégie globale d'intervention.....	11
3.2. Articulation et synergies possibles entre le SAGE et les travaux	12
3.3. Organisation de la transversalité des actions menées sur le territoire	13
4. Le programme d'actions et les résultats attendus	14
4.1. Gestion quantitative (A)	15
4.2. Inondations (B)	17
4.3. Milieux aquatiques et zones humides (C).....	19
4.4. Qualité d'eau (D)	21
4.5. Estuaire (E).....	23
4.6. Eau et économie (F).....	24
4.7. Gouvernance – articulation des compétences (G)	25
4.8. Communication – sensibilisation (H).....	27
5. Le volet financier	28

Annexe 1 : Les espaces naturels sur le bassin versant Ellé-Isole-Laïta

Annexe 2 : Etat des masses d'eau du bassin EIL – Données AELB

Annexe 3 : Probabilité de respect des objectifs environnementaux du SDAGE en 2021

Annexe 4 : Tableau récapitulatif des actions du PASE

SIGLES

A	AELB	Agence de l'Eau Loire-Bretagne
	AFB	Agence Française pour la Biodiversité
B	BBRS	Bilan-Besoins-Ressources-Sécurité : étude validée en 2013
	BV	Bassin Versant
C	BV EIL	Bassin Versant Ellé-Isole-Laïta
	CAMA	Cellule d'Animation aux Milieux Aquatiques pour le Finistère
	CLE	Commission Locale de l'Eau
	COD	Carbone Organique Dissous
D	COPIL	Comité de Pilotage
	CRESEB	Centre de Ressources et d'Expertise Scientifique sur l'Eau de Bretagne
	CTMA	Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques
	DCE	Directive Cadre sur l'Eau
E	DMB	Débit Minimum Biologique
	DOCOB	DOCument d'OBjectifs
E	EIL	Ellé-Isole-Laïta
	ENS	Espaces Naturels Sensibles
	EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
	EPCI-FP	Etablissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre
G	EPTB	Etablissement Public Territorial de Bassin
	ERC	Eviter – Réduire - Compenser
	GAB	Groupement d'Agriculture Biologique
	GEMAPI	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
I	GIEE	Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental
	GIZC	Gestion Intégrée des Zones Côtières
L	GT	Groupe de Travail
	ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
M	IOTA	Installations, Ouvrages, Travaux, et Activités
	LIFE	Programme / instrument financier de la Commission européenne de soutien aux projets dans les domaines de l'environnement et du climat
N	MAEC	Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
	MAPTAM	Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (loi de 2014)
P	MAZH	Milieux Aquatiques et Zones Humides
	ME	Masse d'Eau
R	MISEN	Mission Interservices de l'Eau et de la Nature
	NOTRe	Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi de 2015)
S	PACC	Plan d'Adaptation au Changement Climatique
	PAEC	Programme Agro-Environnemental et Climatique
T	PAGD	Plan d'Aménagement et de Gestion Durable
	PAOT	Programme d'Actions Opérationnel Territorialisé
Z	PAPI	Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations
	PASE	Programme d'Actions Stratégique pour l'Eau
Z	PBE	Plan Breton pour l'Eau
	PDM	Programme De Mesures
Z	PLU	Plan Local d'Urbanisme
	PLUi	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Z	PSE	Paiement pour Services Environnementaux
	RNAOE	Risque de Non-Respect des Objectifs Environnementaux
Z	SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
	SAGE EIL	SAGE Ellé-Isole-Laïta
Z	SCIC	Société Coopérative d'Intérêt Collectif
	SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
Z	SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
	SDPPR	Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale
Z	SMEIL	Syndicat Mixte Ellé-Isole-Laïta
	SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
Z	TVB	Trame Verte et Bleue
	ZEC	Zones d'Expansion de Crues
Z	ZH	Zones Humides

1. Préambule

1.1. La dynamique historique du territoire

1.1.1. L'élaboration et la mise en œuvre du SAGE

Le périmètre du SAGE du bassin versant Ellé-Isole-Laïta (917km²) a été défini par l'arrêté préfectoral du 20/07/2001.

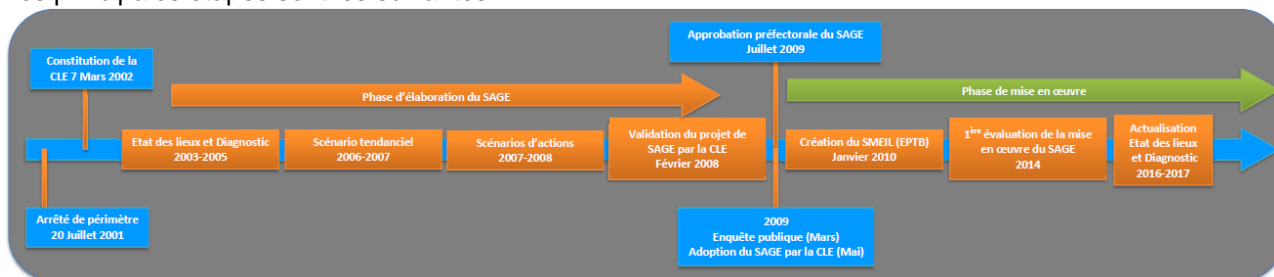
Il s'étend sur 3 départements (62% dans le Morbihan, 35% dans le Finistère, 3% dans les Côtes d'Armor) et 38 communes situées tout ou partie sur le BV, pour une population de 53 500 habitants.

Il regroupe 3 bassins versant principaux : l'Ellé et l'Isole ainsi que leur confluent estuarien la Laïta, pour un linéaire de cours d'eau supérieur à 1 600 km.

La réflexion d'élaboration du SAGE Ellé-Isole-Laïta est née de deux forts enjeux :

- La gestion quantitative de la ressource sur le territoire : il s'agissait de dégager un consensus entre les acteurs économiques et institutionnels permettant de satisfaire aux besoins des différentes activités sans pénaliser les fonctions biologiques des milieux naturels et en respectant le cadre réglementaire ;
- Les inondations : sur un territoire dont certains secteurs sont particulièrement sensibles à cet aléa et suite aux épisodes catastrophiques de 1995, 2000 et 2001, les acteurs locaux ont souhaité inscrire la réduction des risques d'inondations comme l'un des objectifs prioritaires du SAGE.

Les principales étapes sont les suivantes :



Le SAGE Ellé-Isole-Laïta se décline donc en **cinq enjeux hiérarchisés par la CLE** :

1. La gestion quantitative de la ressource en eau
2. Les inondations et la gestion des crues
3. Les milieux aquatiques et les Zones Humides
4. La qualité des eaux
5. L'estuaire

Au cours de la mise en œuvre du SAGE, sous l'impulsion du SMEIL, de nombreuses études ont été menées car il existait un relatif déficit de connaissance sur le territoire.

1.1.2. L'évaluation du contrat de SAGE 2010-2014

Menée en 2014, en régie, sous la gouvernance d'un comité de pilotage spécifique, avec l'appui d'un consultant (Planète publique), cette démarche a permis de dégager des pistes d'amélioration.

➤ Synthèse des recommandations stratégiques

1- enjeu majeur est **d'optimiser le fonctionnement « Planification – opérations » et de rendre cette cohérence plus visible à tous les niveaux**. En cela, il est primordial de **travailler à l'échelle hydrographique, et le renforcement des compétences du SMEIL doit être étudié** : le chantier de mise en place de la compétence GEMAPI sur le territoire est fondamental pour engager ces réflexions et trancher ces évolutions pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

2- Il s'agira pour les années à venir, de **bâtir le chantier de révision du SAGE avec une analyse poussée des enjeux « eau et économie » spécifique au territoire**, pour cerner au mieux les impacts des prescriptions et règles édictées.

3- Il s'agira de **trouver l'articulation adéquate entre SAGE et PAPI pour mettre en œuvre l'ensemble des opérations sur l'enjeu inondation**.

4- Il s'agira de **mieux connaître les Programmes d'Actions Opérationnels Territorialisés (PAOT)** au niveau départemental, liens à tisser avec les MISE.

Par ailleurs, des **informations régulières sur l'activité de la police de l'eau et des milieux aquatiques (bilan des infractions, pratiques problématiques...)** restent **incontournables** pour une bonne sensibilisation et information des acteurs de la CLE, tout comme pour une meilleure visibilité et pédagogie sur le rôle et les missions des services en charge de ces compétences sur le territoire.

➤ Recommandations opérationnelles

1. Un SAGE faisant référence sur son territoire

Le territoire est en BON ETAT au sens de la DCE, avec des spécificités et des enjeux : 5 axes d'actions peuvent être proposés :

➤ **1.1. Etre innovant**

- ➔ Monter des projets précurseurs, expérimentaux...
- ➔ Ouvrir le champ d'intervention sur des thématiques nouvelles (gestion de crise à l'échelle du bassin versant, bassins d'orage...)
- ➔ Développer de nouveaux moyens de gouvernance (inter-SAGE...)...

➤ **1.2. Mieux prendre en compte l'aspect économique, spécifique au territoire EIL**

Mener une analyse socio-économique approfondie, préalable à la révision du SAGE

- ➔ Flux économiques et financiers (aides, redevances...)
- ➔ Coût des risques (étiages, inondations...)
- ➔ Services rendus par les écosystèmes
- ➔ Impact du SAGE sur les activités économiques
- ➔ Analyse des activités industrielles (cycle de l'eau, production, chiffres d'affaire, emplois directs et indirects...)

➤ **1.3. Renforcer la capacité de suivi – évaluation du SAGE**

- Au niveau des actions menées par l'ensemble des Maîtres d'ouvrage
- Au niveau de l'évolution du territoire, des ressources en eau et milieux aquatiques
 - ➔ Améliorer les échanges avec les Maîtres d'ouvrage (communes, syndicats d'eau...)
 - ➔ Optimiser la collecte des données et l'actualisation du Tableau de Bord
 - ➔ Définir les indicateurs pertinents
 - ➔ Présenter ces éléments annuellement à la CLE pour discussions...

➤ **1.4. Contribuer à améliorer la cohérence des politiques publiques avec le SAGE**

- Aménagement du territoire et Urbanisme (SCoT, PLU, Cartes communales)
- Agro-environnement (Breizh Bocage, Ecophyto, programme de mesures sur intrants...)
- Littoral et Nature (GIZC, Natura 2000...), articuler les réflexions avec les Pays
- Eau potable / assainissement (schémas directeurs locaux et départementaux)...

➤ **1.5. Assurer une cohérence et plus-value entre SAGE et réglementation**

- ➔ Porter à connaissance annuel en CLE des Programmes d'Actions Opérationnels Territorialisés du ressort de l'Etat (bilan N et programmation N+1)
- ➔ Porter à connaissance annuel des infractions au titre de la police de l'eau et des milieux aquatiques (bilan N et programmation N+1) à l'échelle du territoire...

2. Une légitimité politique et juridique de la CLE

➤ **2.1. Mobiliser les acteurs – Améliorer la sensibilisation**

Les cibles prioritaires sont tous les élus, Maîtres d'ouvrage, industriels, agriculteurs.

- ➔ Rédiger un « SAGE pour les nuls » ciblé par acteur
- ➔ Montrer les liens entre actions concrètes (Maîtres d'ouvrage) et prescriptions du SAGE
- ➔ Traduire (en enjeux stratégiques...) les conclusions des études techniques
- ➔ Valoriser les projets réalisés – visites de terrain
- ➔ Former les élus
- ➔ Newsletter simple interne
- ➔ Faire percoler le SAGE à tous les niveaux des collectivités (intervention en commissions municipales, communautaires...)...

- **2.2. Améliorer la gouvernance**
- ➔ Renforcer la représentation des élus communautaires ?
- ➔ Améliorer la représentation des acteurs économiques ?
- ➔ Ouvrir la composition des groupes de travail ?

- **2.3. Affirmer le rôle de la CLE sur les dossiers importants**
- ➔ Donner à la CLE un rôle de concertation sur les dossiers pour éviter les conflits
- ➔ Faire de la CLE un espace de médiation
- ➔ Bâtir une méthodologie pour échanger sur les dossiers majeurs (IOTA, ICPE...)...

3. Une mise en œuvre des préconisations - cohérence des programmes d'actions

- **3.1. Améliorer la place et la visibilité du SMEIL par rapport aux autres acteurs**
- Devenir acteur dans la prévention et la gestion de crise (étiage, inondation)
- Identifier le SMEIL comme interlocuteur dans l'élaboration des projets sur le BV
 - ➔ Identifier les besoins et la plus-value à apporter
 - ➔ Formaliser les procédures, réseaux de contacts, échanges d'informations...
 - ➔ Avoir une veille active des projets le plus en amont possible (sensibiliser les Maîtres d'ouvrage, services instructeurs de l'Etat, Maîtres d'œuvre...)
 - ➔ Mettre en œuvre des projets partagés avec les Maîtres d'ouvrage du territoire...

- **3.2. Améliorer la communication**
- ➔ Identifier les cibles prioritaires à toucher : collègues et lycées (voire scolaires) à explorer ?
- ➔ Diversifier les outils de communication
- ➔ Mutualiser des outils avec les autres Maîtres d'ouvrage ?
 - Lien entre SAGE (planification) et travaux
 - Panneaux de présentation des actions dans des endroits stratégiques...

- **3.3. Faire aboutir les actions engagées mais non finalisées**
- ➔ Gestion des zones humides : définir la maîtrise d'ouvrage, les secteurs d'intervention, les types d'opérations, les moyens...
- ➔ Diagnostic bactériologique et actions sur le sous-BV de l'estuaire de la Laïta
- ➔ Prévention des inondations – PAPI
- ➔ Amélioration de la connaissance de la Laïta : hydrologie de la zone amont, verrous éventuels, remblais (de Quimperlé jusqu'à Port La Véchène)...
- ➔ Amélioration de la connaissance des zones d'expansion des crues sur l'ensemble du BV

- **3.4. Mettre en place l'articulation adéquate SMEIL – Maîtres d'ouvrage**
- ➔ Réfléchir en commun à l'évolution des compétences (avec SAGE voisins)
- ➔ Améliorer les échanges d'infos entre Comités de pilotage des travaux et CLE
- ➔ Présentations bilans + perspectives par les Maîtres d'ouvrage en CLE
- ➔ Liens avec Tableau de bord...

- **3.5. Couvrir tout le territoire par des outils et Maîtres d'ouvrage adéquats**
- ➔ Elargir les périmètres d'intervention
- ➔ Compléter les diagnostics
- ➔ Prioriser les secteurs d'intervention et hiérarchiser les actions...

Parmi les premières orientations mises en évidence, les membres du comité de pilotage ont été amenés à les prioriser pour avis, selon une méthode proposée par Planète publique. Cet exercice donne quelques pistes à titre indicatif.

Les résultats sont les suivants : 17 réponses ont été retournées.

Les 4 propositions ayant reçu le plus de suffrages sont dans l'ordre, les suivantes :

- **1.4. Contribuer à améliorer la cohérence des politiques publiques avec le SAGE**
- **1.2. Mieux prendre en compte l'aspect économique**
- **3.3. Faire aboutir les actions engagées mais non finalisées**
- **3.4. Mettre en place l'articulation adéquate entre SMEIL et les autres Maîtres d'ouvrage.**

Bien que l'aspect économique ressorte comme un axe fort à prendre en compte, il reste primordial de ne pas négliger l'aspect biodiversité et le maintien de la fonctionnalité des milieux, garants de la qualité de l'eau.

⇒ Le rapport d'évaluation est disponible au lien suivant :

http://www.smeil.fr/app/download/10467851399/Eval_ContratSAGEEIL_Rapport+Final_10.03.15.pdf?t=1427197270

1.1.3. L'actualisation de l'état des lieux du territoire

Le premier état des lieux avait été réalisé par ISL et Oréade-Brèche en 2005. Etant donné l'ancienneté de celui-ci, une actualisation a été jugée nécessaire.

Cette opération menée en régie, a commencé fin 2016 et s'est appuyée sur une concertation de l'ensemble des groupes de travail, mobilisés au sein d'un même COPIL.

Après 8 réunions (5 COPIL, 2 bureaux de CLE et une CLE), le document final a été validé par la CLE le 27 mars 2018.

⇒ Le document est disponible au lien suivant :

https://www.smeil.fr/app/download/12077488499/2018_SMEIL_EDL_SAGE_actualis%C3%A9_VF_valid%C3%A9_CLE_27.03.2018.pdf?t=1531842090

Cette actualisation a permis de compléter, d'actualiser et de remettre à plat l'ensemble des données du territoire, pour que la CLE puisse se positionner sur les suites à donner au SAGE, au regard notamment des évolutions demandées par le SDAGE 2016-2021 ou encore le plan d'adaptation au changement climatique.

La majorité des prescriptions a été mise en œuvre ou reste en cours car s'inscrivant sur du très long terme. La priorité est de continuer à mettre en œuvre l'ensemble des prescriptions du SAGE. Pour plusieurs d'entre elles, cela passe par un approfondissement ou un renforcement, qui doit permettre de les décliner plus facilement de manière opérationnelle.

Il en ressort que les **enjeux majeurs initiaux du SAGE restent d'actualité, avec certaines problématiques nouvelles qui doivent être également abordées**, telles que :

- La prise en compte du changement climatique,
- La valorisation de la biodiversité en lien avec les milieux aquatiques du territoire,
- Les têtes de bassin versant,
- La gestion du sol : érosion, ruissellement, biodiversité,
- La valorisation de la bonne qualité du territoire,
- Les connaissances socio-économiques liées à l'eau et le coût de l'inaction,
- Les micropolluants,
- Les espèces exotiques envahissantes liées aux milieux aquatiques...

D'autres sont à renforcer, telles que :

- La réhabilitation et la gestion des zones humides ;
- Les connaissances sur le fonctionnement écologique de l'estuaire ;
- Les plans d'eau...

1.2. Pourquoi un programme d'actions stratégique pour l'eau ?

Le 27 mars 2018, la CLE s'est prononcée favorablement à l'élaboration d'un programme d'actions stratégique pour l'eau du territoire Ellé-Isole-Laïta.

Ce travail s'est donc appuyé sur la dynamique créée dans la continuité de l'actualisation de l'état des lieux du territoire et s'est étalé sur l'année 2018, en s'appuyant sur les 5 groupes de travail thématiques et le bureau de CLE.

Après 5 réunions, la 1^{ère} version du PASE a été transmise aux acteurs pour remarques du 14 septembre au 15 octobre 2018. Une 2^{ème} version a pris en compte les remarques, discutées également en Bureau de CLE le 7 novembre, à nouveau pour consultation des acteurs. **La CLE du 18 décembre 2018 a validé le PASE EIL avec 19 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Etat).**

1.2.1. Constat et identification des besoins

Le SAGE actuel a établi les premières fondations très importantes, avec les enjeux majeurs qui restent d'actualité.

Les éléments d'appréciation découlant de la réflexion ont permis de montrer qu'il n'y avait pas de gros écarts en termes de nouveautés sur le territoire par rapport au SAGE actuel. Par ailleurs, ce dernier semble compatible avec le SDAGE.

L'ensemble des membres souhaite **aller vers une démarche simple et concrète, pour concentrer l'énergie sur la mise en œuvre pragmatique du SAGE, en ajustant les actions à mener avec souplesse et en gardant la dynamique des acteurs.**

Dans ce contexte, la démarche de révision du SAGE, jugée relativement lourde sans que la plus-value en soit démontrée, n'a pas été jugée nécessaire par la CLE.

Cependant, reste à améliorer l'application concrète des prescriptions du SAGE : pour ce faire, il faut saisir les opportunités, adapter les opérations au cours du temps, renforcer certaines prescriptions en testant des démarches, des méthodologies de travail et partenariats innovants, avec toujours plus de transversalité entre les politiques...

Le SMEIL travaille déjà sur la transversalité des programmes et des actions, mais rien n'est réellement formalisé actuellement, ce qui peut fragiliser la stratégie à long terme, particulièrement dans un contexte en perpétuelle mutation quant à la gouvernance.

C'est pourquoi la démarche de planification doit être renforcée, tout comme les liens complémentaires entre planification – programmation – actions entre les maîtres d'ouvrage et la consolidation de moyens financiers par l'intermédiaire de nouveaux leviers.

1.2.2. La plus-value d'un PASE pour le territoire EIL

Pour répondre aux besoins exprimés, la CLE table sur la stratégie suivante :

- Garder le SAGE EIL actuel, sans le changer, qui donne le poids réglementaire indispensable pour les enjeux majeurs du territoire ;
- Elaborer un Programme d'Actions Stratégique pour l'Eau (PASE), outil permettant de décliner et compléter les prescriptions du SAGE et des DOCOB des 3 sites Natura 2000, en phase avec les évolutions nécessaires, dans un cadre plus souple juridiquement ;
- Décliner les orientations par des actions opérationnelles qui devront couvrir des champs de plus en plus multi-thématiques, pilotées par les EPCI dans le cadre stratégique défini par le SAGE et le PASE.

Le PASE permet donc :

- D'actualiser la stratégie à l'échelle du BV EIL, qui fixe les enjeux, les priorités (thématiques et géographiques), en abordant la gouvernance et la sensibilisation ;
- D'installer un programme d'action pluri-annuel sur 6 ans, véritable prolongement concret et opérationnel du SAGE, tout en gardant la dynamique d'acteurs autour de la gestion intégrée de l'eau sur le BV EIL ;
- De se doter d'une assise et d'une visibilité à la fois politique et financière reconnues, tout en assurant la souplesse souhaitée (non réglementaire) ;
- De se donner les moyens d'aller vers plus de transversalité et de cohérence des politiques publiques, sur les champs thématiques étroitement liés à l'eau ;

Ce programme stratégique doit permettre à la CLE de mettre en avant les nouveaux enjeux, d'être force de proposition et de guider les choix prioritaires des acteurs dans un contexte de diminution des aides, particulièrement sur les territoires en bon état au sens de la DCE.

Ces lignes de conduite doivent guider les actions de tous à l'échelle du BV EIL. Cependant, comme pour un SAGE, les actions restent du ressort des maîtres d'ouvrage, qui prennent la responsabilité d'engager ou non les actions. Les opérations mentionnées dans le PASE sont jugées utiles à mener à un instant T, mais elles restent pour beaucoup à préciser, à structurer...

L'objectif est d'y travailler collectivement, pour avancer sur le sujet et bâtir des méthodologies de travail, qui doivent s'inscrire dans une perspective de long terme, au-delà de 2024.

L'élaboration d'outils opérationnels et financiers sera à formaliser dans ce cadre stratégique : évidemment certains dispositifs existent déjà et seront renforcés par le PASE : citons le PAPI, les CTMA, Breizh Bocage, le PAEC, les DOCOB des 3 sites Natura 2000... Dans un contexte où les élus des EPCI restent encore souvent loin des problématiques liées à l'eau, il est primordial de faire la jonction entre la planification et l'opérationnel, ce dernier porté principalement par les EPCI.

1.3. Le portage du programme stratégique pour l'eau

Le SMEIL a été créé et labellisé EPTB en 2010, spécifiquement pour porter la coordination du SAGE à l'échelle du territoire. Conformément à ses statuts, il ne porte que les actions (études et sensibilisation principalement) « pour lesquelles il a été désigné Maître d'ouvrage dans le PAGD, voire d'autres études, actions ou travaux décidés par le Comité syndical, en complément et en cohérence avec les actions menées par les Maîtres d'ouvrage locaux ».

Les principaux Maîtres d'ouvrage locaux (Quimperlè Communauté et Roi Morvan Communauté) étaient déjà particulièrement actifs sur diverses opérations (CTMA, bocage, Natura 2000) avant la mise en œuvre du SAGE, mais d'autres thématiques restaient orphelines (gestion des zones humides par exemple).

Le SMEIL développe ainsi sa compétence de coordination et d'animation du territoire à l'échelle du BV de manière cohérente, par le portage du PAPI depuis 2014, de l'animation du site Natura 2000 « Rivière Ellé » depuis 2016 et de l'animation du Programme Agro-environnemental et Climatique (PAEC) depuis 2017. Son rôle est d'accompagner, de faciliter et d'appuyer la mise en œuvre d'actions dans le respect de la réglementation, à l'interface entre acteurs du BV et services de l'Etat.

La réforme territoriale en cours, notamment via la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM), donne de nouvelles orientations dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques. Elle instaure par exemple la compétence « GEMAPI » (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Sur le territoire EIL, la réflexion sur le dispositif adéquat et la meilleure articulation entre structures concernées est en cours, avec les territoires voisins du Blavet et Scorff (Voir § 2.2.6).

Au vu de l'historique sur EIL et de l'organisation territoriale, c'est tout naturellement le SMEIL (ou le futur syndicat de planification) qui porte, pour le compte de la CLE, **le programme d'actions stratégique pour l'eau (PASE) sur le territoire EIL, en concertation avec tous les autres Maîtres d'ouvrage.**

La CLE, tout comme pour le SAGE, est l'assemblée légitime pour porter le PASE, son élaboration, sa coordination, le suivi de sa mise en œuvre et son évaluation.

Le PASE identifie les porteurs potentiels et les secteurs prioritaires d'intervention, sur la base d'une concertation étroite avec les maîtres d'ouvrage.

Tous les acteurs sont concernés par la mise en œuvre du SAGE et du PASE. Chacun à sa place, et en fonction de ses compétences, prend sa part à l'effort collectif, mais reste responsable de ses actions et garde un espace de « liberté » dans la mise en œuvre de ses obligations et de ses actions.

La structure porteuse du SAGE doit s'employer à assurer l'engagement de chacun, en le rendant possible et en le facilitant.

Les EPCI restent seuls légitimes à fixer la programmation de leurs actions, mais dans un cadre global fixé par la CLE (SAGE et PASE).

A travers le SAGE et le PASE, la CLE a un rôle prospectif et stratégique à jouer pour mettre l'eau au cœur des politiques du territoire : mettre en avant des problématiques nouvelles, impulser une dynamique et une méthodologie de travail, montrer la nécessité stratégique pour les autres politiques d'intégrer la gestion de l'eau, mettre en évidence le coût de l'inaction. Il faut donc se donner les moyens d'être ambitieux même sur un territoire en bon état, ce qui nécessite d'aller vers des financements complémentaires et de nouveaux partenariats.

2. Les enjeux et objectifs de gestion de l'eau sur le territoire

2.1. Déclinaison de la DCE sur le territoire

Le périmètre du SAGE EIL comprend 12 masses d'eau :

- 8 masses d'eau de cours d'eau
- 1 masse d'eau de transition
- 1 masse d'eau souterraine

Le territoire est également en lien avec 2 masses d'eau littorales, toutes 2 en bon état : « Laïta Pouldu » et « Laïta large ».

L'ensemble des masses d'eau de cours d'eau du bassin est classé en bon état depuis 2010 au sens de la DCE. L'estuaire de la Laïta est en état moyen depuis 2010, les paramètres déclassants relevant notamment des matières oxydables et du paramètre « Poissons ».

Par ailleurs, l'état écologique ne prend pas en compte certains usages comme le volet sanitaire de la conchyliculture et la baignade, qu'il faut néanmoins bien garder à l'esprit lorsqu'il s'agit de réaliser un diagnostic des eaux littorales. Ainsi, le phytoplancton toxique et la bactériologie ne sont pas pris en compte dans l'état écologique des eaux. L'hydromorphologie, qui impacte tous les paramètres étudiés, est quant à elle l'élément déterminant pour la caractérisation du très bon état. Ainsi ce « bon » état global, masque localement, des dégradations physiques (curage, recalibrage, rectification...) des rivières et surtout des têtes de bassin versant.

Le paramètre COD est le plus pénalisant sur la majorité des ME, particulièrement sur l'Aër, mais sans être déclassant

Les derniers états des lieux du bassin Loire-Bretagne et le SDAGE 2016-2021 ciblent trois zonages d'actions prioritaires sur le territoire EIL :

- La masse d'eau « Dourodu », en risque de non atteinte des objectifs environnementaux (RNAOE) en 2021, les paramètres déclassants étant l'hydrologie, la morphologie et les pesticides ;
- La masse d'eau « Laïta », en RNAOE en 2027 (paramètre poissons déclassant) ;
- L'ensemble du sous-bassin de l'estuaire de la Laïta, classé en zones protégées (directive « zones conchylicoles »).

Le SDAGE comporte un Programme De Mesures (PDM) qui identifie les actions-clés de nature réglementaire, financière ou contractuelle. Le Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT) est le volet opérationnel établi au niveau de chaque département, qui fournit le cadre de travail de chaque Mission InterServices de l'Eau et de la Nature (MISEN).

Ces PAOT s'articulent autour des 6 domaines suivants : agriculture, assainissement, connaissance et gouvernance, industrie et artisanat, milieux aquatiques, quantité d'eau.

Ils fixent des niveaux de priorités et 2 échéanciers : 2016-2018 puis 2019-2021.

Pour le territoire EIL, une quarantaine d'actions sont listées, le PASE reprend ces actions et leurs priorités.

Un outil cartographique dynamique permet de visualiser les enjeux et actions du PAOT :

https://geobretagne.fr/mviewer/?config=/pub/dreal_b/mapster/paot.xml#

- ⇒ Voir annexe 1 : Cartographie du réseau hydrographique et des sites Natura 2000 sur EIL
- ⇒ Voir annexe 2 : état écologique des masses d'eau du bassin EIL
- ⇒ Voir annexe 3 : Probabilité de respect des objectifs environnementaux du SDAGE en 2021

2.2. Description des enjeux et lien avec le Plan Breton pour l'Eau

Cinq enjeux sont définis et hiérarchisés dans le SAGE :

- **Gestion quantitative**
- **Inondations**
- **Milieux aquatiques et zones humides**
- **Qualité d'eau**
- **Estuaire.**

L'évaluation 2014 a confirmé que les 2 premiers enjeux sont toujours clairement perçus comme prioritaires. Un nouvel enjeu a émergé, avec la mise en place d'un groupe de travail dédié : « **eau et économie** ».

Les réflexions de la CLE pour bâtir le PASE 2019-2024 reposent notamment sur les éléments suivants :

- SDAGE et PDM 2016-2021, ainsi que les PAOT (29 et 56) ;
- Le plan d'adaptation au changement climatique du bassin Loire-Bretagne ;
- Le Plan Breton pour l'Eau (PBE) ;
- L'évaluation du contrat de SAGE EIL menée en 2014 ;
- L'état des lieux EIL 2018 et évolutions depuis 2005 ;
- Le tableau de bord de suivi des actions ;
- L'état d'avancement de la mise en œuvre du PAPI ;
- L'état d'avancement de la mise en œuvre des DOCOB des sites Natura 2000.

Le PASE identifie ainsi **8 enjeux**, la **gouvernance et la sensibilisation** venant compléter les 6 ci-dessus.

Rappel de l'arbre des objectifs du Plan Breton pour l'Eau :

Objectifs stratégiques	Objectifs intermédiaires
Renforcer l'appropriation des enjeux liés à l'eau par les bretons, pour une action collective plus lisible, plus accessible et plus participative	Informier et former
	Organiser les conditions d'une gouvernance efficace
	Mieux comprendre pour mieux agir
Viser le respect de la qualité des milieux aquatiques, en intégrant le besoin d'un développement équilibré des territoires bretons	Réduire la pollution des eaux continentales et de la frange littorale (nitrates, produits phytosanitaires, autres polluants)
	Maintenir des milieux aquatiques vivants
S'adapter aux risques liés à l'eau	Permettre aux bretons de disposer d'une eau potable en quantité suffisante
	Sécuriser les personnes, les biens et pérenniser l'activité économique face aux risques d'inondation fluviale et de submersion marine

La proposition faite dans le cadre du PASE est cohérente avec le PBE et peut correspondre à une déclinaison locale de ses objectifs à l'échelle du territoire Ellé-Isole-Laïta.

3. Projet global de gestion de l'eau

3.1. Stratégie globale d'intervention

Le fil rouge de ce projet politique pour l'eau repose sur 2 axes transversaux :

- **S'adapter au changement climatique ;**
- **Valoriser le rôle des milieux aquatiques pour l'économie et l'attractivité du territoire** (patrimoine naturel, vallées, paysages, cadre de vie...).

Les effets et les coûts du changement climatique sont nombreux et déjà largement effectifs. Ils pèsent d'ores et déjà et continueront de se faire ressentir sur nos activités économiques (agriculture, industrie, aménagement du territoire...), sur notre santé avec les pollutions multiples, sur nos loisirs avec la modification des habitats et des espèces. Tout l'enjeu réside dans notre capacité à agir face à ce constat.

Parmi les leviers d'action à développer, sont particulièrement mis en avant les suivants :

- Maintenir le bon fonctionnement des milieux aquatiques ;
- Empêcher toute nouvelle dégradation (obligation réglementaire de la DCE) et restaurer le fonctionnement des milieux dégradés ;
- Préserver la biodiversité, notamment protéger, restaurer et gérer les zones humides et têtes de bassin versant ;
- Assurer la compatibilité de l'aménagement du territoire et de tout enjeu de développement économique avec la ressource disponible (y compris le développement attendu du tourisme sur le littoral) ;

Le bassin EIL, territoire à la fois en bon état et abritant une forte économie liée à l'eau, reste vulnérable aux variations hydrologiques. Un dense réseau hydrographique d'eau froide et courante est un régulateur climatique localement (thermique et hygrométrique).

Œuvrer à la résilience des territoires est donc une obligation. En cela les milieux aquatiques rendent des services inestimables, c'est pourquoi leur préservation, leur restauration et leur gestion sont indispensables. Pour ce faire, la protection des infrastructures naturelles liées aux milieux aquatiques (bocage, cours d'eau, têtes de bassin versant, zones humides, zones d'expansion des crues, biodiversité et fonctionnalité du sol...), et l'optimisation de leurs fonctions (utiles à différents niveaux) par la mise en place de solutions douces, permettent de répondre aux différents enjeux sans artificialiser le bassin versant. La transversalité et la cohérence des politiques publiques est également essentielle et la légitimité des CLE doit être renforcée pour garantir une cohérence dans les actions.

Par ailleurs, valoriser la place de l'eau dans la société en portant une politique ambitieuse et mettant en avant ses multiples effets bénéfiques, permet de créer une identité du territoire, de développer l'attachement collectif aux milieux aquatiques. Ceci conditionne l'intérêt de préserver et de gérer ces milieux. Un rapprochement avec d'autres territoires et acteurs peut nous apporter des arguments sur les services rendus par les rivières à haute valeur patrimoniale et prouver leur intérêt économique.

Ainsi, les objectifs affichés du SAGE sont confortés :

- Satisfaire les usages en tenant compte de leurs perspectives d'évolution ;
- Respecter la réglementation relative aux débits réservés sur l'Isole et l'Ellé ;
- Poursuivre la réduction des risques d'inondations liés à des événements de faibles périodes de retour (10 à 20 ans) ;
- Garantir le bon état « hydromorphologique » des cours d'eau et notamment celui du chevelu qui reste peu connu et soumis à davantage de risques de dégradation que les cours d'eau principaux ;
- Préserver le patrimoine biologique et les autres fonctionnalités des zones humides ;
- Garantir / maintenir le bon état physico-chimique et chimique des eaux de surface au-delà des cours d'eau principaux ainsi que celui des eaux souterraines ;
- Satisfaire l'objectif B des zones de production conchylicoles ;
- Restaurer la qualité physico-chimique et écologique du Doudu pour atteindre le bon état ;
- Améliorer la connaissance du fonctionnement estuarien et de ses rôles.

Ils sont renforcés et complétés par des objectifs complémentaires transversaux :

- Sensibiliser le plus largement possible les citoyens sur la préservation de la ressource ;
- Œuvrer à la résilience du BV par une amélioration du fonctionnement des infrastructures naturelles (écosystèmes aquatiques et hydromorphologie, zones d'expansion des crues, bocage, sol...) ;
- Mettre l'eau au cœur des politiques du territoire car elle en conditionne l'économie et la santé publique, tout en étant un support structurant pour la vie sociale, le cadre de vie ou encore le paysage.

3.2. Articulation et synergies possibles entre le SAGE et les travaux

La structuration des Maîtrises d'ouvrage est simple sur le territoire :

- Une planification assurée à l'échelle du périmètre du SAGE via un syndicat – EPTB planificateur, assurant la coordination de la stratégie, les études et la centralisation des connaissances ;
- Des EPCI assurant les actions opérationnelles sur leurs territoires respectifs, notamment Roi Morvan Communauté intervenant sur l'amont (partie 56) et Quimperlé Communauté intervenant sur l'aval (partie 29) ; Lorient Agglomération également impliquée sur un territoire plus restreint.

Le travail mené jusqu'à présent entre le SMEIL et ses EPCI a permis de travailler de manière dynamique et complémentaire, dans un climat relativement serein et constructif avec l'ensemble des acteurs.

Avec les évolutions touchant les compétences, il convient de **conforter politiquement, techniquement et financièrement la structure en charge de la planification sur le BV EIL, garante de la solidarité amont/aval**. Il s'agira pour l'avenir de garder un équilibre et une bonne articulation entre « planification – programmation – actions », avec un EPTB qui puisse jouer un rôle stratégique, de centralisation et de diffusion des connaissances liées à l'eau, être réactif et en contact étroit avec les collectivités locales et autres porteurs de compétences et de projets.

Il convient également de **mieux valoriser les travaux réalisés par les EPCI, qui déclinent de manière concrète la stratégie définie par la CLE et le SMEIL** : ceci permet aux acteurs du territoire d'avoir une meilleure appropriation de ce qui se fait opérationnellement sur le bassin, et de rendre les décisions de CLE (planification, études...) plus concrètes.

Cela permet également d'améliorer la visibilité et de valoriser la cohérence des actions. Pour ce faire, il faut développer des événements de communication communs entre EPTB et EPCI.

Jusqu'à maintenant, le SMEIL, en accord avec ses EPCI et ses financeurs, a porté des actions orphelines (zones humides, PAEC, Natura 2000, alternatives aux pesticides...). Par ailleurs, des actions pilotes ont été initiées avec ses partenaires (opération Doudu amont, contrat Natura 2000 sur les Guerns, sensibilisation...). Il convient de **garder et de conforter cette dynamique, en mutualisant au mieux l'ingénierie et les moyens financiers à l'échelle du BV et d'asseoir la solidarité amont / aval. Il s'agit aussi de trouver les maîtres d'ouvrage adéquats sur certaines problématiques importantes** : restauration et gestion du bocage sur l'amont ; restauration et gestion des zones humides ; travaux sur les zones d'expansion des crues par exemple.

Ceci est d'autant plus fondamental que la majorité des travaux est à envisager dès l'amont du BV, sur le territoire de Roi Morvan Communauté.

Deux sites Natura 2000 sur le territoire concernent les vallées des cours d'eau (Laïta et Ellé) : il s'agira de mobiliser ces outils de façon efficace et complémentaire, au même titre que les MAEC, pour optimiser les actions à mener, d'une part pour la gestion des zones humides, des champs d'expansion des crues, du bocage ou du sol, d'autre part pour la sensibilisation autour du patrimoine naturel.

Reste à noter qu'il existe des mutualisations entre le SMEIL et Quimperlé Communauté, avec la mise à disposition de fonction support : comptabilité, ressources humaines, assistance administrative, informatique.

Ceci participe non seulement à la mutualisation de moyens, mais aussi à des échanges de travail facilités avec les différents services.

Enfin, la proximité géographique avec les services techniques de la Ville de Quimperlé favorise les échanges d'informations et partages de connaissance, qui se sont amplifiés avec la mise en œuvre du PAPI, indispensables dans le dispositif de prévention et de gestion des inondations.

3.3. Organisation de la transversalité des actions menées sur le territoire

✓ Relations avec les collectivités :

Le SMEIL est composé principalement de représentants des EPCI, ce qui à l'échelle de son territoire relativement restreint, permet d'avoir un lien assez direct. Cependant, il s'agira d'améliorer encore la sensibilisation et l'appropriation des élus d'EPCI à la problématique de la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques, celle-ci ne reposant que sur un nombre très restreint d'élus.

Sur le territoire, le SMEIL est de plus en plus identifié comme un acteur essentiel dans le domaine de l'eau et comme une structure ressource.

A la suite d'une demande formelle du SMEIL et bien que ne faisant pas officiellement partie des Personnes Publiques Associées dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme, les animateurs (SAGE, PAPI ou Natura 2000) sont invités à certaines réunions de travail pour l'élaboration des SCoT, PLUi, voire PCAET. Au niveau des communes, il est également associé ponctuellement sur certaines démarches.

Le SMEIL intervient souvent lors des commissions environnement des EPCI, lorsque certaines actions le nécessitent : Natura 2000, SDAGE, SAGE, PAPI, PAEC. Plusieurs orientations stratégiques doivent permettre d'optimiser encore les relations entre EPCI qui vont monter en puissance sur ces sujets et l'EPTB. Il s'agira de trouver une meilleure efficacité entre les commissions des EPCI et les instances du SAGE.

✓ Avec l'ensemble des acteurs :

Le travail autour du SAGE se base avant tout sur la dynamique des groupes de travail adossés aux enjeux. Ceux-ci sont ouverts à tous les acteurs, ce qui permet d'avoir des instances plurielles (élus, techniciens, bénévoles) et constructives, jouant un rôle important de concertation d'une part, qui facilitent le rôle de la CLE et de son bureau d'autre part.

Il faut s'appuyer également sur le GT « eau et économie », ouvert à de nouveaux acteurs tels que les Vice-Présidents en charge de l'économie des EPCI ou encore des acteurs du tourisme, pour élargir le champ d'action et montrer en quoi la gestion de l'eau est un véritable atout et doit être appréhendée de manière ambitieuse dans les autres politiques.

Certaines évolutions peuvent être réfléchies :

1. Améliorer les liens entre la CLE et les Comités de pilotage des CTMA.
 - Pour ce faire, un état d'avancement des opérations de chaque contrat sera réalisé chaque année en CLE : cela permet aussi de valoriser les actions menées en amont et en aval ;
 - Rassembler les membres des COPIL de CTMA au sein du Groupe de travail « Milieux aquatiques et zones humides » du SAGE, permettrait de mutualiser les réunions et donner du lien entre planification et opérations.
2. Améliorer les liens entre Biodiversité et Eau :
 - Pour ce faire, les GT « MAZH » et « Qualité » du SAGE peuvent impulser une dynamique nouvelle sur de nombreuses actions inscrites dans les DOCOB.
 - Des petits groupes de travail sur des sujets précis avec les propriétaires et exploitants, pourraient également être mis en place dans le cadre de la mise en œuvre des DOCOB.

Enfin, les liens sont constants avec les services de l'Etat, les associations et les usagers.

Le monde industriel est impliqué et plusieurs échanges et visites des sites permettent de mieux se connaître, identifier les besoins et partager les informations. Il s'agira de conforter cela, en particulier pour la bonne mise en œuvre des actions mises en avant par le profil de vulnérabilité de l'estuaire.

Les échanges avec la Chambre d'agriculture sont réguliers, avec un travail en partenariat sur de nombreux sujets (couverts végétaux, gestion des zones humides, diagnostics d'exploitation, création et gestion durable du bocage...). Il s'agira de conforter cela sur de nouveaux thèmes tels que la gestion du sol et le ruissellement ou encore la gestion de la biodiversité, en élargissant le panel d'acteurs : Groupement d'agriculture biologique, GIEE intervenant sur l'agriculture de conservation des sols, Sols d'Armorique, les SCIC Argoat Bois Energie et Energie Bois Sud Cornouaille, les Syndicats Départementaux de la Propriété Privée Rurale (SDPPR)...

Des partenariats sont également à développer selon les opportunités, autour des axes suivants :

- L'acquisition de connaissances naturalistes : Conservatoire National Botanique de Brest, Observatoire participatif des vers de terre (Université Rennes 1), dans le cadre de plans nationaux ou régionaux d'actions (pour la mulette perlière ou encore le Trichomanes remarquable)...
- La valorisation du patrimoine naturel pour le tourisme : réflexions à mener avec les communes et EPCI, les offices de tourisme, les autres territoires en bon état (Odet, Scorff, Elorn...) avec le soutien de la Cellule d'Animation aux Milieux Aquatiques du Finistère, les pays...
- La réponse à des appels à projets : dans le cadre de projets scientifiques, du CRESEB, en lien avec l'AFB, l'agence bretonne pour la biodiversité...
- La gestion intégrée des zones côtières, pilotée par les pays de Cornouaille et de Lorient...

4. Le programme d'actions et les résultats attendus

Les actions réglementaires ne sont pas reprises dans le PASE, hormis celles pour lesquelles le SAGE ou le PASE peut amener une plus-value ou représenter un levier intéressant pour débloquer certaines situations (accompagnement avec les maîtres d'ouvrage locaux).

Le PASE permet également de travailler sur de nouvelles actions tout en continuant à accompagner la mise en œuvre des prescriptions du SAGE, en gardant et consolidant la dynamique en place.

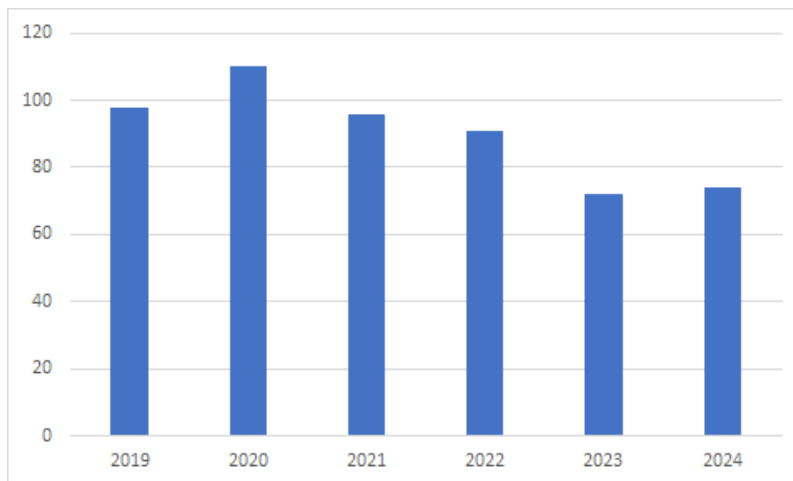
Le PASE s'articule donc autour de **8 enjeux**, mais avec des transversalités et complémentarités à renforcer :

- **40 orientations stratégiques ;**
- **136 actions.**

Parmi celles-ci :

- 58 actions sont identifiées prioritaires de niveau 1 ;
- 54 de niveau 2 ;
- 24 de niveau 3.

De nombreuses actions relèvent de démarches ou de réflexions sur le long terme. C'est pourquoi 35% d'entre elles s'étalent sur la durée du PASE, dont près de la moitié sont prioritaires (certaines sont d'ailleurs en cours et pourront continuer de l'être après 2024).



Répartition du nombre d'actions par année du PASE

Par ailleurs, la quasi-totalité des actions s'inscrivent sur plusieurs années, avec un effort qui reste cependant assez homogène sur les 6 ans. Un état d'avancement à mi-parcours permettra également d'ajuster l'effort sur les dernières années, voire post-2024, en élaborant un nouveau programme si besoin.

NB : un nouveau SDAGE s'appliquera de 2022 à 2027.

Beaucoup d'actions relèvent d'études, d'acquisition de connaissances, de diagnostic, ou encore de mise en place de méthodologies, premières étapes à mener dans le but de prioriser – hiérarchiser les secteurs d'intervention et les actions à mener. Tous les sujets mis en avant nécessitent d'être traités – ou du moins

engagées - au cours de ce PASE. L'ambition et le contour exact des actions se définiront en travaillant collectivement sur le sujet.

Le nombre d'actions peut paraître important, mais elles ont aussi l'intérêt d'être aussi précises que possible.

Par ailleurs, elles constituent un tout, qui permet de donner corps et cohérence à l'ensemble du PASE.

Pour les actions déjà engagées, mais qui doivent perdurer (rendements de réseau, travaux d'assainissement, pluvial...), il reste nécessaire de les rappeler car il s'agit de maintenir un niveau d'effort et d'ambition sur du long terme, avec des objectifs non encore atteints.

Au final, une attention particulière doit porter sur les actions en priorité n°1, qui doivent être menées sur la période 2019-2020.

⇒ *Annexe 4 : Liste des 16 actions prioritaires à mener entre 2019 et 2020*

Tous les acteurs sont concernés par la mise en œuvre du PASE, qui représente bien une stratégie collective pour la gestion de l'eau à l'échelle du territoire. Toutefois, l'EPTB (impliqué comme Maître d'ouvrage dans 58% des actions) et les EPCI (impliqués comme Maîtres d'ouvrage dans 38% des actions) sont en première ligne, pour nombre d'actions de connaissance et de travaux, mais aussi pour l'accompagnement et l'appui technique apportés aux acteurs.

⇒ *Récapitulatif des actions en annexe 4*

Grille de lecture pour les enjeux

La description des 8 enjeux ci-après suit la même logique, en précisant :

- les thématiques renforcées par rapport au SAGE ;*
- les thématiques nouvelles*

Une appréciation de la plus-value du PASE est réalisée par rapport à la dynamique tendancielle (socle du SAGE, réglementation), et par rapport à l'impulsion de la dynamique qu'il peut générer.

Par ailleurs, de fortes interactions existent et les enjeux se veulent transversaux, répondant à une logique globale de territoire. Pour mettre en évidence cela, une analyse de la plus-value des orientations stratégiques sur 4 grandes composantes environnementales est proposée : quantité ; qualité ; milieux ; inondations.

Enfin, une priorisation à 3 niveaux a été réalisée à 2 échelles :

- Pour les orientations stratégiques, afin de hiérarchiser celles-ci entre elles ;*
- Pour les actions, qui doivent décliner les orientations stratégiques mais avec un phasage ou une hiérarchisation dans le temps à prendre en compte.*

Pour chaque action, la colonne « statut » décrit plus précisément le caractère engagé (E) ou non (NE) de l'action et si celle-ci relève de la planification () ou de l'opérationnel (**).*

Un choix a été fait pour intégrer les orientations et actions dans des enjeux particuliers, mais il existe bien évidemment de nombreuses passerelles, le PASE amenant la cohérence et la complémentarité de l'ensemble.

4.1. Gestion quantitative (A)

Les actions menées, notamment avec les 2 principales études structurantes (Bilan – Besoin – Ressource – Sécurité et Débits Minimums Biologiques) ont permis d'analyser objectivement la situation du bassin par rapport à la quantité d'eau disponible et les marges de manœuvre existantes pour l'améliorer, tout en donnant des éléments d'appréciation pour l'instruction de toute demande de prélèvement supplémentaire.

La mise en place d'un suivi des étiages a permis d'identifier le SMEIL comme acteur de la gestion de l'eau en apportant une connaissance à l'échelle du BV, et de faire le lien entre acteurs de crise institutionnels (Préfecture...), acteurs économiques, élus, population.

Dans le contexte d'adaptation au changement climatique, il est impératif d'aller vers une gestion encore plus efficace de l'eau sur le BV. Pour ce faire, il faut amplifier la politique d'économies de la ressource en eau auprès de tous les acteurs, en s'appuyant sur une pédagogie de fond intégrant les conséquences de l'inaction, indispensable au changement de comportement citoyen. La mise en œuvre d'une stratégie ambitieuse de restauration du fonctionnement et du stockage naturels de l'eau sur le territoire (actions transversales et complémentaires au niveau des zones humides, de l'hydromorphologie, du sol, du bocage...) doit être une priorité tout en sécurisant la ressource.

Cinq orientations stratégiques sont ainsi définies :

✓ **Améliorer les connaissances, la communication, la pédagogie**

Un renforcement des connaissances doit être opéré sur les retenues ou encore les prélèvements en eaux souterraines, afin d'acquérir des outils d'aide à la décision utiles lors des instructions de dossier pour des prélèvements supplémentaires ou de substitution.

✓ **Mettre en place un plan d'économies d'eau pour tous les usages**

La pédagogie doit percoler dans l'ensemble des actions, avec des campagnes et outils de communication adéquats, en lien avec d'autres partenaires (collectivités...), pour favoriser un changement profond du comportement des citoyens à tous les niveaux.

Par ailleurs, les actions doivent être hiérarchisées, selon des critères d'efficacité de l'action sur l'économie d'eau et de facilité/coût de mise en œuvre :

1. Diminuer l'eau consommée (changement de comportement, rendements de réseaux, recherche des fuites, équipements hydro-économiques, amélioration des process industriels...);
2. Aller vers la promotion d'alternatives et d'options plus structurelles notamment pour les promoteurs ou maîtrises d'ouvrage : réutilisation d'eau de pluie, toilettes sèches ; normes de constructions à encourager pour les nouveaux bâtiments et les réhabilitations...

✓ **Gérer les étiages**

Le rôle du SMEIL doit être consolidé dans le suivi des étiages, sa connaissance des acteurs et du territoire étant utile et reconnue pour faire le lien entre institutionnels et opérationnels (formalisation de procédures simples, observateurs du BV...). La diffusion des informations doit être amplifiée à tous les niveaux, en réfléchissant à de nouveaux partenariats, notamment avec les médias.

✓ **Développer la recharge naturelle des masses d'eau souterraine**

Le territoire que l'on a généré a provoqué une perte de ressource en eau disponible. La stratégie est donc de restaurer le fonctionnement naturel du BV pour retrouver des volumes. Les eaux souterraines et superficielles sont interdépendantes, mais leur fonctionnement reste encore mal connu. S'appuyer sur les infrastructures naturelles pour optimiser ces relations et le stockage qu'il peut générer est une priorité mise en avant par la CLE. Des partenariats sont à imaginer pour comprendre et évaluer les avantages d'une telle stratégie qui s'appuie sur des solutions douces.

✓ **Sécuriser et diversifier la ressource**

La protection des eaux souterraines est de plus en plus mise en avant. Dans le même temps, les services d'eau sont encouragés à diversifier les ressources en réalisant des recherches en eau souterraine, ce qui peut paraître contradictoire.

La réflexion autour de la création de retenues afin de diminuer la pression sur les eaux superficielles est à appréhender pour le futur, le problème du stockage hivernal étant sa faisabilité et sa rentabilité, qui peuvent être difficiles au regard du changement climatique.

Il est donc nécessaire de se doter d'une vision stratégique de BV pour apporter des éléments de connaissance et une plus-value aux services instructeurs lors des projets.

Par ailleurs la sécurisation de la ressource, par un maillage du territoire, ne doit pas être écartée, même si cela est conditionné à la mise en œuvre prioritaire des autres actions.

ORIENTATION STRATEGIQUE	Lien avec SAGE Prescriptions	Plus-value du PASE	Plus-value sur les différentes composantes environnementales				Priorité
			Quantité	Qualité	Milieux	Inondation	
A.1/ Améliorer les connaissances, la communication, la pédagogie	E3-14	+++	+	+	+		1
A.2/ Mettre en place un plan d'économies d'eau pour tous les usages	E1-1 à E1-11	++	+++	+	+		1
A.3/ Gérer les étiages	E1-13	++	+++	+	+		1
A.4/ Développer la recharge naturelle des masses d'eau souterraine		+++	++	++	++	++	1
A.5/ Sécuriser et diversifier la ressource	E1-1	+	++	+	+		2

4.2. Inondations (B)

Rappel des objectifs du SAGE : Poursuivre la réduction des risques d'inondations liés à des événements de faibles périodes de retour (10 à 20 ans)

La ville de **Quimperlé est le principal enjeu** vis-à-vis du risque inondation, qui touche également 4 industriels implantés le long de l'Isole et de l'Inam, ainsi que la commune de Scaër dans une bien moindre mesure. De nombreuses actions ont d'ores et déjà été menées dans le cadre du SAGE, fortement renforcées par la mise en œuvre du PAPI.

Dans ce contexte, un diagnostic partagé du territoire a été réalisé, aboutissant à la définition d'une stratégie et d'un programme d'actions. Le PAPI labellisé en mai 2016 par le Préfet de bassin Loire-Bretagne, est rentré dans sa phase de mise en œuvre en juin 2016 pour 6 ans.

Au vu :

- du refus **des acteurs locaux de tout projet d'artificialisation conséquente du bassin** ;
- du constat que **la basse-ville de Quimperlé, sera toujours fortement soumise au risque inondation et qu'il n'existe pas de « solution unique »** ;

La **Commission Locale de l'Eau** du SAGE EIL s'est prononcée courant 2014 sur le **souhait d'imaginer un panel d'actions**, qui envisagées conjointement permettraient de poursuivre les efforts **vers une réduction du risque inondation pour les événements fréquents**, œuvrer à l'amélioration, dans la mesure du possible, des capacités du bassin versant à absorber les perturbations induites par les événements extrêmes et parallèlement à **rendre la ville de Quimperlé plus résiliente** vis-à-vis des inondations.

De ce fait, **la réduction de la vulnérabilité des enjeux et l'amélioration de la prévision et de la gestion de crise apparaissent aujourd'hui comme des axes de travail à privilégier** dans la lutte contre les inondations à l'échelle du bassin versant Ellé-Isole-Laiïta.

C'est pourquoi le **SAGE et le PAPI, portés par la même structure et à l'échelle du BV EIL, sont imaginés de manière complémentaire et cohérente**. Le SAGE aura vocation à intégrer les actions « environnementales » de lutte contre les inondations, qui n'ont pas vocation à être intégrées au PAPI (favoriser l'infiltration, réduire le ruissellement...).

Le PAPI, d'un montant global de 834 000 € et impliquant 3 Maîtres d'ouvrage (SMEIL, Quimperlé, Etat) est mis en œuvre pour une **durée de 6 ans** (de mi-2016 à mi-2022), afin de réaliser les **actions d'animation et de travaux** d'ores et déjà pressenties (sensibilisation, réduction de la vulnérabilité, amélioration de la gestion de crise) et d'entreprendre la **réalisation d'études complémentaires**.

Fin 2018, la quasi-totalité des 40 actions sont engagées, dont 16 sont terminées ou plus d'actualité.

En parallèle des réflexions sur la gouvernance avec les territoires voisins, un partenariat se met en place entre Quimperlé Communauté, la Ville de Quimperlé et le SMEIL, pour clarifier temporairement les actions concernant le volet inondations (GEMAPI et hors GEMAPI) et les délégations correspondantes.

Au sein du PAPI, un avenant est en cours de rédaction. C'est l'occasion de se repositionner sur certaines actions et d'en ajouter de nouvelles, notamment :

- Se mettre en conformité sur l'ouvrage classé de Kerglanhard avec une étude de danger ;
- Mener les études complémentaires et les travaux place des anciennes fonderies à Quimperlé ;
- Organiser des manifestations culturelles de sensibilisation, notamment pour marquer la mémoire des 20 ans des inondations de 2000.

Selon les conclusions des études menées, notamment sur l'amont du territoire, un 2^{ème} PAPI est à envisager à partir de 2022-2023, pour engager les travaux sur les zones d'expansion des crues.

Les axes de la stratégie du PAPI EIL sont :

- **Réduire le risque inondation pour les crues fréquentes** (jusqu'à la crue vingtennale) **sur Quimperlé**, essentiellement par des efforts de réduction de la vulnérabilité des enjeux, mais également en poursuivant l'étude des solutions de réduction de l'aléa, en favorisant le décalage des pics de crue entre l'Ellé et l'Isole par exemple.
- Veiller à la **non aggravation du risque inondation et submersion marine sur les autres communes du bassin**.

- Œuvrer à la communication et à la **sensibilisation de la population** pour une meilleure « acceptation » du risque.
- Permettre un **maintien des services utiles à la gestion de crise** (Compagnie de Gendarmerie) et œuvrer à l'élaboration d'**outils de gestion de crise efficaces** permettant à la ville de recouvrer ses fonctions au plus vite après crise.
- **Accompagner les industriels** soumis au risque inondation pour une meilleure anticipation des événements et sur les actions entreprises de réduction de la vulnérabilité.
- Œuvrer à une meilleure **appropriation de la prévision des crues par tous**, et faciliter les échanges entre le SPC et les collectivités pour l'amélioration de la prévision à l'échelle du bassin versant.

Ils se déclinent selon les 7 axes du cahier des charges national, avec 40 actions inscrites.

Le PASE reprend ces orientations, les actions qui sont à poursuivre (B.1 à B.7) et veille à articuler au mieux le PAPI (urbanisme, vulnérabilité, études et travaux sur le ralentissement des écoulements, zones d'expansion des crues...) et les actions du SAGE (dispositifs environnementaux tels que restauration du bocage, réhabilitation et gestion de zones humides, restauration morphologique des cours d'eau, gestion des eaux pluviales, limitation de l'érosion du sol et des ruissellements...).

Pour ce qui concerne le bocage, bien qu'il existe une meilleure connaissance (densité), celle-ci reste encore très hétérogène. Il convient d'accentuer la dynamique sur l'ensemble du BV, par la mise en place d'une stratégie bocagère harmonisée ou du moins complémentaire entre EPCI, en mettant en avant le rôle positif du bocage à plusieurs niveaux (fonctionnalités hydrauliques utiles contre le ruissellement et l'érosion, valorisation du paysage, biodiversité...).

Au sujet des eaux pluviales, il sera nécessaire de pousser la mise en place d'une véritable gestion intégrée et innovante, telle que demandée par le SDAGE (orientation 3D), avec l'intégration de l'eau dans la ville via des préconisations à inscrire dans les documents d'urbanisme, telles que : la réglementation de l'imperméabilisation des sols dans les PLU ; le développement de l'infiltration à la parcelle ; la mise en place de techniques alternatives au tout-tuyau (noues, chaussées drainantes, toitures végétalisées...) ; la multifonctionnalité des espaces verts/naturels en ville en lien avec la Trame verte et bleue...

ORIENTATION STRATEGIQUE	Lien avec SAGE Prescriptions	Plus-value du PASE	Plus-value sur les différentes composantes environnementales				Priorité
			Quantité	Qualité	Milieux	Inondation	
B.1/ Améliorer la connaissance et la conscience du risque	E2-4	+				+++	1
B.2/ Améliorer la surveillance, la prévision des crues et des inondations		+				+++	1
B.3/ Améliorer l'alerte et la gestion de crise		+				+++	1
B.4/ Prendre en compte le risque inondation dans l'urbanisme	E2-1 à E2-3	+				+++	1
B.5/ Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens		+				+++	1
B.6/ Ralentir les écoulements	E2-11 à E2-13	+	+	+/-	+ / -	+++	1
B.7/ Gérer les ouvrages de protection hydraulique		+			-	+++	1
B.8/ Maîtriser les eaux pluviales par une gestion intégrée et innovante	E2-5 / E2-7	++	+	+	+	++	2
B.9/ Préserver et restaurer le bocage	E2-8 à E2-10	+++	+	+	+	+	2

4.3. Milieux aquatiques et zones humides (C)

L'état d'avancement des 15 prescriptions du SAGE EIL visant l'enjeu « Milieux Aquatiques Zones Humides » montre que 8 actions sont réalisées, dont l'inventaire des cours d'eau et des zones humides.

Sur les 7 autres actions, 6 concernant la prise en compte des inventaires dans les documents d'urbanisme et les modalités de gestion des milieux aquatiques sont en cours. A noter que la mise en œuvre de l'action portant sur les modalités de gestion et de réhabilitation des zones humides est sous maîtrise d'ouvrage des EPCI en application de la GEMAPI.

Enfin, l'inventaire des plans d'eau est la seule action qui n'a pas été démarrée.

La mise en œuvre du SAGE a permis d'engager une démarche indispensable de connaissance et de localisation du réseau hydrographique, par les inventaires de cours d'eau et de zones humides notamment, démontrant la densité et la richesse de ces milieux sur notre territoire.

Bien qu'à l'échelle globale, les masses d'eau soient en bon état, il existe des perturbations physiques sur de nombreux tronçons de cours d'eau, particulièrement en têtes de bassin versant.

Il convient dorénavant d'approfondir la caractérisation des fonctionnalités et de la vulnérabilité de ces milieux, pour les préserver et les restaurer : améliorer le fonctionnement des écosystèmes aquatiques pour assurer la résilience du BV. Le spectre d'actions doit s'élargir aussi pour avoir une approche beaucoup plus intégrée de la gestion du patrimoine naturel dont les milieux aquatiques font partie. Comprendre le fonctionnement des milieux, sensibiliser - expliquer en quoi ce bon fonctionnement est tributaire de la bonne santé de toutes les espèces, de la qualité des habitats, et indispensable à l'adaptation au changement climatique, reste un objectif à amplifier.

A ce titre, le PASE s'appuie sur les DOCOB des 3 sites Natura 2000. A noter que l'extension du périmètre du site Natura 2000 « Rivière Ellé » apportera une réelle cohérence et permettra une mise en œuvre plus efficace des actions.

Huit orientations stratégiques sont ainsi définies :

✓ **Assurer la compatibilité des documents d'urbanisme avec les prescriptions du SAGE**

Ces actions sont en cours, mais il convient d'accompagner les communes et EPCI pour actualiser - ajuster les inventaires si nécessaire et centraliser les données, mais aussi veiller à leur bonne intégration et protection dans les SCoT et PLUi en cours d'élaboration.

✓ **Inventorier et caractériser tous les plans d'eau**

Cette action inscrite dans le SAGE, doit être appréhendée plus globalement et de manière prospective dans le contexte de changement climatique. Il s'agit de se doter d'un socle de connaissances à l'échelle du BV, pour être capable d'évaluer l'impact cumulé de tous les plans d'eau, et ainsi apporter une aide à la décision des projets en lien avec les services de l'Etat, et en conformité avec le SAGE.

En parallèle et pour avancer de manière concrète sur le sujet, un plan d'action test pour réduire l'impact des plans d'eau sera élaboré sur 2 sous-BV prioritaires, à savoir l'Aër et le Dourdu, comportant les densités de plans d'eau les plus élevées.

✓ **Garantir la continuité écologique**

Ce volet réglementaire est assuré par les services de l'Etat. Le rôle de l'EPTB et des EPCI en charge des actions opérationnelles dans le cadre des contrats est d'assurer un rôle d'accompagnement de la réalisation de l'action, faisant le lien entre les propriétaires d'ouvrages et les services de l'Etat.

Les travaux sur la petite continuité (buses, passages à gué...) doivent se poursuivre dans le cadre des contrats opérationnels portés par les EPCI, l'EPTB ayant un rôle de compilation et de suivi des données pour mesurer l'état d'avancement des actions et des pressions sur le milieu.

✓ **Assurer la protection, la gestion et la restauration des cours d'eau et têtes de bassin versant**

Les têtes de bassin versant jouent un rôle crucial et représentent notre « capital hydrologique ». Ceci implique la préservation de ces milieux sensibles, fragiles et vulnérables.

Comme demandé par le SDAGE, il convient dans un premier temps d'identifier et de caractériser ces milieux. Ce travail a été initié partiellement dans le cadre notamment de l'étude préalable à la gestion des zones humides et il s'agira de décliner une méthodologie élaborée collectivement au sein de la CAMA.

Deux CTMA portés par les EPCI sont en cours, dont celui sur l'amont du BV qui se termine en 2019.

Il s'agit de poursuivre la couverture du territoire (diagnostics, actions si besoin) et d'aller vers la formalisation de contrats multi-thématiques, prenant en compte plusieurs enjeux et visant l'amélioration du fonctionnement des infrastructures naturelles aquatiques.

Bien que les actions traditionnelles (gestion de la ripisylve, petite continuité, piétinement de berges...) soient à maintenir, il est nécessaire d'être encore plus ambitieux sur les opérations de restauration hydromorphologique, notamment sur le chevelu.

✓ **Assurer la protection, la gestion et la restauration des zones humides**

L'accompagnement des communes et des services de l'Etat doit être une des actions de l'EPTB dans le cadre du suivi des dossiers et de l'application de la démarche ERC.

Par ailleurs, il convient d'engager une véritable démarche de gestion – restauration des zones humides sur les secteurs prioritaires identifiés en 2017, pour améliorer les fonctionnalités des écosystèmes aquatiques. Ce programme d'actions, qui rentre dans la compétence GEMAPI, est à élaborer avec les EPCI, en concertation avec les propriétaires et les exploitants.

✓ **Mieux connaître la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes aquatiques**

Plusieurs suivis existent, notamment sur quelques espèces piscicoles, qu'il convient de conforter. Cependant, reste à améliorer les connaissances sur plusieurs espèces patrimoniales (loutre, mulette...) présentes sur le territoire. Ceci non seulement pour faire comprendre le fonctionnement des écosystèmes (interactions entre espèces et entre milieux), mais aussi pour valoriser le territoire par la qualité de son patrimoine naturel.

✓ **Mettre en place un protocole de suivi et de limitation des espèces exotiques envahissantes liées aux milieux aquatiques**

Il existe des informations disparates sur ces espèces, mais globalement très pauvres à l'échelle du BV. Cette problématique ne semble pas majeure, mais certains secteurs peuvent être fortement touchés localement. Dans le contexte du changement climatique, il semble nécessaire de faire un état des connaissances de cette problématique à l'échelle du BV. Pour ce faire, l'EPTB pourrait être le coordinateur de la démarche (compilation des connaissances, coordination des actions et des acteurs) sur le volet milieux aquatiques, en lien étroit avec les EPCI en charge de cette compétence (GEMAPI – item 8).

✓ **Améliorer les connaissances, la prise en compte et la gestion du sol**

Compartiment essentiel, l'écosystème sol est pourtant mal appréhendé. Sur cet enjeu émergent, il convient de renforcer la préservation des sols dans les documents d'urbanisme, couplée à une gestion innovante des eaux pluviales.

D'autre part, il faut réfléchir à la mise en place d'une démarche collective pour améliorer les fonctionnalités du sol, primordiales sur de nombreux leviers : amélioration de la rétention des nutriments et de l'eau dans le sol ; amélioration des liens entre eaux superficielles et eaux souterraines ; réduction de l'érosion, du transfert des polluants et des nutriments en particulier lors de pluies violentes, gestion et reconstitution du bocage...).

Le sol fait donc partie intégrante du panel d'actions à mettre en place pour s'adapter au changement climatique sur le BV, rendre ce dernier plus résilient, en s'appuyant sur l'optimisation du fonctionnement des infrastructures naturelles.

Cette approche demande de tisser des liens étroits avec la communauté scientifique et les acteurs du territoire.

L'approche sur les milieux aquatiques doit donc être globale en s'intéressant à tous les compartiments. Plusieurs études ont été engagées, sont terminées ou restent à lancer, permettant d'identifier les zones à enjeux et les secteurs prioritaires d'intervention (zones humides, cours d'eau, zones d'expansion des crues, têtes de BV, bocage...).

Il s'agit de concentrer les outils de gestion disponibles pour une meilleure efficacité d'action et répondre à des enjeux multiples : aller vers la construction de contrats multi-thématiques en combinant des financements complémentaires (SAGE, contrats territoriaux AELB, PAPI, SRCE-TVVB, appels à projet sur la biodiversité, LIFE, contrats Natura 2000, PAEC, labellisation de territoires...).

ORIENTATION STRATEGIQUE	Lien avec SAGE Prescriptions	Plus-value du PASE	Plus-value sur les différentes composantes environnementales				Priorité
			Quantité	Qualité	Milieux	Inondation	
C.1/ Assurer la compatibilité des documents d'urbanisme avec les prescriptions du SAGE	E3-1 / E3-2 E3-6 à E3-9	+	+	++	+++	+	1
C.2/ Inventorier et caractériser tous les plans d'eau	E3-14 / E3-15	+++	++	++	++		1
C.3/ Garantir la continuité écologique	E3-5	+		++	++		1
C.4/ Assurer la protection, la gestion et la restauration des cours d'eau et têtes de bassin versant	E3-3 / E3-4	++	+	++	++	+	1
C.5/ Assurer la protection, la gestion et la restauration des zones humides	E3-9 à E3-13	+++	+	++	++	+	1
C.6/ Mieux connaître la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes aquatiques		+++	+	+	+	+	2
C.7/ Mettre en place un protocole de suivi et de limitation des espèces exotiques envahissantes liées aux milieux aquatiques		+++		+	+		3
C.8/ Améliorer les connaissances, la prise en compte et la gestion du sol		+++	++	++	++	+	1

4.4. Qualité d'eau (D)

Le SAGE EIL contient 8 prescriptions visant l'enjeu « Qualité » dont une relève plutôt d'un objectif, à savoir l'objectif de bon état et de non dégradation de la qualité des masses d'eau.

Les 2 actions portant sur le suivi des produits phytosanitaires dans les eaux superficielles et les eaux souterraines sont considérées comme réalisées.

2 actions en cours sont du ressort des EPCI et concernent les plans de désherbage et l'entretien des infrastructures de transport.

L'action de sensibilisation des usagers des produits phytosanitaires est également en cours via des actions régulières menées par le SMEIL.

Enfin, les deux actions portant sur l'aménagement de l'espace urbain et paysager et les opérations de bassin versant n'ont pas été démarrées mais ne sont plus d'actualité dans le cadre de la stratégie d'actions développées sur le BVEIL.

L'objectif est d'atteindre le bon état pour toutes les masses d'eau (cf. annexe) : la Laïta et le Douardu sont ciblés. A l'échelle du BV, maintenir le bon état et tendre vers le très bon état doivent guider l'effort collectif, notamment par la restauration hydromorphologique.

Les collectivités sont garantes de la non dégradation des paramètres DCE en intégrant la lutte contre les pollutions diffuses dans leur politique de développement territorial.

Au-delà du SAGE, qui ciblait essentiellement les pesticides, il s'agit d'embrasser l'ensemble des paramètres nécessaires à la connaissance et au suivi de l'état des masses d'eau ou tronçons de cours d'eau.

Quatre orientations stratégiques sont ainsi définies :

✓ **Améliorer et centraliser la connaissance**

Pour les pesticides, le suivi mis en place par le SMEIL depuis 2011 et l'exploitation des autres données existantes montre une contamination relativement faible à l'échelle du BV sur ce paramètre. Au vu des faibles moyens financiers fléchés vers l'acquisition de connaissance sur les territoires en bon état, il est proposé d'exploiter et de suivre les principaux paramètres de qualité dans le cadre du tableau de bord de suivi du SAGE : Physico-chimie ; Biologie ; Micropolluants ; Résidus médicamenteux ; Flux d'azote en sortie d'estuaire, phosphore, cyanobactéries...

Des suivis opérationnels ponctuels pourront être décidés si besoin, dans le cadre de travaux ou d'opération pilote, nécessaire à l'évaluation – valorisation des actions. Par ailleurs, 2 sous-BV restent à surveiller de près au niveau des pesticides et du phosphore, à savoir le Douardu et le Frouit.

Sur l'estuaire, des suivis spécifiques pourront être mis en place sur la bactériologie ou encore l'eutrophisation (voir E.4 et E.5).

✓ **Identifier les sources de pollution des eaux à l'échelle du BV**

En priorité à l'échelle du BV Laïta et en amont des captages, il s'agira d'identifier les sources de contamination problématiques, pour y remédier. Ceci doit découler des prescriptions déjà fléchées par la réglementation ou le SAGE (eaux pluviales par exemple), mais aussi du profil de vulnérabilité bactériologique (E.1 à E.3).

Par ailleurs, un enjeu émergent doit être abordé, à savoir l'érosion. Il s'agit donc d'identifier les zones de vulnérabilité prioritaires à l'échelle du BV, ciblées par exemple par la disposition 1C4 du SDAGE auxquelles s'ajoute le sous-BV de la Laïta, au regard des usages présents. Bien que cette carte ait été construite avec de nombreuses incertitudes, elle permet néanmoins de cibler des secteurs sur lesquels engager des démarches test et bâtir une méthodologie de travail avec les partenaires, en parallèle d'actions très pragmatiques et concrètes (ruissellements, entrées de champs - D.3.1). L'objectif étant ensuite de mesurer les effets et de généraliser la démarche partout où la vulnérabilité à l'érosion est forte.

✓ **Limiter les risques d'érosion et transferts de pollution en ayant une action sur le sol**

En lien avec les autres actions visant le sol, il s'agit de tester une méthodologie d'action pragmatique sur des secteurs tests dans un premier temps, à savoir : les sous-BV des masses d'eau du Douardu, de la Laïta, de l'Aër et de l'Ellé aval.

✓ **Promouvoir les alternatives à l'usage des produits phytosanitaires**

Au vu de l'histoire du BV et de l'évolution de la réglementation, il n'est pas souhaité de s'engager plus fortement dans la charte jardiner au naturel ou encore les plans de désherbage pour les communes. Cependant, il est nécessaire de continuer à accompagner les collectivités dans l'arrêt de l'utilisation des phytos et le développement des alternatives (techniques et aménagements), pour montrer l'exemple au sein de l'espace public.

Plus globalement, il s'agit de muscler la sensibilisation auprès des citoyens et des professionnels afin de changer la perception de la nature et aller vers une approche nouvelle de la biodiversité.

ORIENTATION STRATEGIQUE	Lien avec SAGE Prescriptions	Plus-value du PASE	Plus-value sur les différentes composantes environnementales				Priorité
			Quantité	Qualité	Milieux	Inondation	
D.1/ Améliorer et centraliser la connaissance	E4-1 à E4-3	+++		++	++		2
D.2/ Identifier les sources de pollution des eaux à l'échelle du BV	E4-8 E5-2 à E5-8	+++		++	++		1
D.3/ Limiter les risques d'érosion et transferts de pollution en ayant une action sur le sol		+++		++	++	+	2
D.4/ Promouvoir les alternatives à l'usage des produits phytosanitaires	E4-4 à E4-8	+++		++	++		1

4.5. Estuaire (E)

Rappel des objectifs du SAGE :

- Satisfaire l'objectif B pour les eaux conchylicoles estuariennes
- Améliorer la connaissance du fonctionnement estuarien et de ses rôles

L'état d'avancement des 10 prescriptions du SAGE EIL visant l'enjeu « estuaire » montre que 2 actions sont réalisées, dont l'atteinte stratégique du classement B. Ce dernier reste à conforter et à améliorer dans la durée. Pour les 8 autres actions, elles sont en cours car elles s'inscrivent sur du long terme.

Seules certaines études visant une amélioration de la connaissance de l'estuaire de la Laïta (phytoplancton, fonctionnalités biologiques, micropolluants...) n'ont pas été réalisées, par choix ou puisque jugées moins prioritaires. Par contre, certaines actions hors SAGE ont été menées : contrat Natura 2000 pour la gestion des Guerns, diagnostic d'exploitations agricoles et opération pilote sur le Dourdu amont par exemple, qui ont permis d'instaurer une réelle dynamique avec l'ensemble des acteurs, avec l'émergence de nouvelles problématiques et la prise en compte de tous les usages.

Enfin, le SMEIL dispose maintenant d'un modèle numérique de terrain sur l'ensemble de la Laïta, qui pourra être utilisé pour de nombreuses approches (écoulements, pollution...). Jusqu'à présent, l'effort a porté sur la bactériologie. La masse d'eau de la Laïta étant classée en risque de non atteinte des objectifs environnementaux en 2027, il s'agit de mieux comprendre l'ensemble du fonctionnement de l'estuaire, pour décider des actions à prioriser dans les prochaines années.

Six orientations stratégiques sont ainsi définies :

✓ Actualiser le profil de vulnérabilité bactériologique de la Laïta

Les actions du PAOT relatives à la protection des eaux conchylicoles de l'anse du Pouldu concernent 1 masse d'eau de transition (estuaire de la Laïta) et 4 cours d'eau, tributaires de cette masse d'eau estuarienne (Ellé, Isole, Froust, Dourdu) : la priorité des actions est sur le Dourdu, puis le Froust et la Laïta.

Suite au diagnostic bactériologique réalisé en 2015, une étude de modélisation et de dispersion des flux bactériens doit être menée pour évaluer l'impact sur l'ensemble des usages, hiérarchiser les sources de contamination et bâtir un programme d'actions. L'aspect sanitaire sur les activités telles que le nautisme ou la mytiliculture est renforcé.

✓ Réduire les sources agricoles de pollution bactériologique

Dans la continuité du travail mené en partenariat avec Quimperlé Communauté et la Chambre d'agriculture, il s'agit de renforcer l'accompagnement des exploitations pour tendre vers la suppression des abreuvements directs. Par ailleurs, la lutte contre l'érosion des sols devient une problématique importante sur certains secteurs et il convient de mettre en place une méthodologie de travail et d'appui aux exploitants, pour limiter les ruissellements et le transfert des pollutions, problématique notamment pour l'activité mytilicole.

✓ Mettre en œuvre les travaux identifiés au niveau de l'assainissement

Cette compétence sera entièrement prise en charge par Quimperlé Communauté et Lorient Agglomération dès 2019. Il s'agira pour ces Maîtres d'ouvrage de mettre en œuvre leurs schémas directeurs tout en prenant en compte les travaux et priorités mis en avant par le profil de vulnérabilité.

✓ Suivre le phénomène d'eutrophisation en sortie d'estuaire

Bien qu'il n'existe pas de marées vertes à l'embouchure de la Laïta, les données montrent une présence d'ulves certaines années et des flux d'azote non négligeables en sortie d'estuaire. Une veille plus active avec une analyse des données disponibles est à engager, en lien avec l'amélioration des connaissances du fonctionnement de l'estuaire.

✓ Améliorer la connaissance du fonctionnement de l'estuaire

La Laïta étant déclassée par le paramètre « poissons », il convient de mieux appréhender et suivre la prochaine campagne scientifique sur cet indicateur, pour identifier les études complémentaires à mener. Par ailleurs, comme le mentionne le SAGE, il s'avère pertinent de mieux comprendre le fonctionnement biologique de l'estuaire, en exploitant par exemple les données disponibles non suivies précisément jusqu'à présent, telles que le phytoplancton, les micropolluants...

✓ Mettre en œuvre des opérations d'entretien ou de restauration écologique de l'estuaire

Selon les résultats des différentes études menées sur l'estuaire, plusieurs actions pourraient être décidées. Par ailleurs, conformément au souhait de la CLE, il existe maintenant une dynamique de couverture du sous-BV de la Laïta, permettant de proposer des actions sur les affluents : la partie finistérienne a été

intégrée au CTMA de Quimperlé Communauté. La partie morbihannaise (Guidel) doit faire l'objet d'un diagnostic pour identifier d'éventuels travaux si besoin.

Enfin, reste à réfléchir à l'opportunité d'améliorer la navigabilité de la Laïta, avec des mesures concrètes d'entretien des berges et des embâcles par exemple.

Ces réflexions devront être menées également en lien avec les démarches de gestion intégrée des zones côtières (GIZC), menées à l'échelle des 2 Pays (Lorient et Cornouaille), qui ont mis en avant des problématiques mer et littoral, ou encore les obligations du plan d'action pour le milieu marin.

ORIENTATION STRATEGIQUE	Lien avec SAGE Prescriptions	Plus-value du PASE	Plus-value sur les différentes composantes environnementales				Priorité
			Quantité	Qualité	Milieux	Inondation	
E.1/ Actualiser le profil de vulnérabilité bactériologique de la Laïta	E5-1 / E5-2	+++		+++	++		1
E.2/ Réduire les sources agricoles de pollution bactériologique	E5-1 / E5-2 E3-3 / E3-4	++		++	+		2
E.3/ Mettre en œuvre les travaux identifiés pour l'assainissement	E5-3 à E5-9	+		+++	++		1
E.4/ Suivre le phénomène d'eutrophisation en sortie d'estuaire	E5-10	+++		+	+		3
E.5/ Améliorer la connaissance du fonctionnement de l'estuaire	E2-13 / E5-10	+++		+	+	+	2
E.6/ Mettre en œuvre des opérations d'entretien ou de restauration écologique de l'estuaire	E2-13 / E5-10 E3-3 / E3-4	+++		+	+	+	3

4.6. Eau et économie (F)

Depuis 2014, plusieurs dossiers ont créé des tensions sur le territoire, mises en évidence à l'occasion de l'évaluation du contrat de SAGE menée en 2015. Ceci a montré tout l'intérêt d'avoir une réflexion la plus en amont possible pour concilier l'équilibre entre préservation de la ressource en eau (qualité, quantité, équilibres biologiques, morphologiques, etc.) et développement économique, d'autant plus sur le territoire EIL qui a la particularité d'avoir une activité économique très fortement dépendante de la ressource en eau.

Le Bureau de CLE a donc acté la création d'un Groupe de travail « Eau et économie » en février 2015, avec la volonté de l'ouvrir aux acteurs non investis jusqu'à présent. Il se veut complémentaire des GT thématiques existants, en apportant des éléments de réflexion qui doivent percoler dans toutes les discussions.

Reste à se montrer innovant et à élargir le champ des réflexions sur la place de l'eau dans la société et sur le territoire, à définir les motifs qui impulsent l'intérêt de préserver et de gérer les écosystèmes aquatiques :

- Avantages économiques tirés du bon état du BV,
- Attachements sociétaux : paysages, qualité de vie, attractivité du territoire...
- Préparation du territoire au changement climatique,
- Coûts économiques de l'inaction à long terme.

Trois orientations stratégiques sont ainsi définies :

✓ **Améliorer la connaissance sur le rôle socio-économique de l'eau :**

Comme demandé par le SDAGE et dans le prolongement des travaux menés par l'AELB, les outils socio-économiques représentent une aide à la décision qui reste à décliner dans les SAGE.

Sur EIL, il existe peu d'informations sur l'économie liée à l'eau (dans sa grande diversité), par exemple le volet tourisme, alors que c'est très important à mettre en avant sur le territoire.

Cette approche doit permettre également de se doter d'outils d'ajustement des actions, en confrontant les effets de celles-ci par rapport au coût de l'inaction, à court – moyen – long terme.

✓ **Installer la CLE comme acteur incontournable sur les sujets « eau et économie » :**

Il est primordial de montrer que l'écologie et l'économie sont très liées et non pas opposées, en illustrant les impacts amont – aval, les conséquences des actions de chaque acteur pour les autres. Tout le monde est tributaire de l'eau, d'où la nécessité de ne pas considérer celle-ci en fin de raisonnement dans les projets mais de manière intégrée dès le début des réflexions.

Cela doit amener à poursuivre les efforts pour améliorer la qualité du BV et pour développer sa résilience ; les activités qui en dépendent, mêmes modestes, peuvent être une vitrine de la qualité de l'eau et des actions mises en place.

Cette approche combinée « eau et économie » est d'autant plus essentielle dans le contexte d'adaptation au changement climatique. Il s'agira de s'appuyer sur les différents travaux (scénarios prospectifs de la Région à 2040, PACC, Explore 2070...), qui donnent des pistes de réflexion et guident certains choix à faire.

✓ **Travailler sur la valorisation du territoire en bon état :**

L'enjeu est de faire connaître le patrimoine naturel du BV, ses multiples effets bénéfiques (économie en place, cadre de vie, changement climatique...) afin de convaincre qu'il est important collectivement de le préserver et de le gérer à long terme. Pour ce faire, il faut explorer des champs nouveaux et tisser de nouvelles alliances.

ORIENTATION STRATEGIQUE	Lien avec SAGE Prescriptions	Plus-value du PASE	Plus-value sur les différentes composantes environnementales				Priorité
			Quantité	Qualité	Milieux	Inondation	
F1/ Améliorer la connaissance sur le rôle socio-économique de l'eau		+++	++	++	++	++	1
F2/ Installer la CLE comme acteur incontournable sur les sujets « eau et économie »	ET-4 / ET-5	+++	++	++	++	++	1
F3/ Travailler sur la valorisation du territoire en bon état		+++	+	+++	+++	+	2

4.7. Gouvernance – articulation des compétences (G)

La loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles) de janvier 2014 puis la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, notamment avec l'attribution de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations) aux EPCI, ont nécessité de revoir la structuration des compétences liées au grand cycle de l'eau.

Une étude commune à l'échelle des 3 territoires de SAGE du Blavet, du Scorff et EIL, portée par les 3 syndicats de planification pour le compte des EPCI, a été lancée en 2016. Celle-ci a permis d'établir un diagnostic des maîtrises d'ouvrage et d'approfondir 2 scénarios par rapport à la planification, l'objectif étant de définir une stratégie de gouvernance acceptable par tous avec une articulation adéquate entre planification – programmation – actions.

Les 2 scénarios étudiés sont les suivants :

- Création d'un syndicat de planification unique pour les 3 territoires ;
- 2 syndicats : 1 sur EIL et 1 autre Blavet-Scorff.

Les 29 mai, 5 et 8 juin 2018, les comités syndicaux du SMEIL, du SAGE Scorff et du Syndicat du SAGE Blavet se sont réunis et ont voté majoritairement :

Du point de vue du périmètre géographique : pour la fusion des 3 syndicats actuels de planification en un seul syndicat de planification regroupant les bassins de l'EIL, du Scorff et du Blavet.

Du point de vue du périmètre des compétences : pour que le futur syndicat de planification assure les compétences suivantes sur l'ensemble de son territoire :

- l'animation des SAGE,
- l'accompagnement des collectivités à la mise en œuvre des SAGE,
- la définition de stratégies globales de bassin versant sur l'ensemble des thématiques du SAGE,
- la coordination et la diffusion de la connaissance à l'échelle des bassins versants,
- l'animation des PAPI fluviaux,
- l'item 1 volet « études » de la GEMAPI,
- l'animation des sites Natura 2000 liés aux vallées, particulièrement les 2 sites « Rivière Scorff, Forêt de Pont Calleck, Rivière Sarre » et « Rivière Ellé »,

Par ailleurs, sur le BV EIL uniquement, des missions complémentaires à la carte pourront être étudiées avec les EPCI, sous forme de conventionnement, de délégation ou de transfert, sur tout ou partie du territoire :

- l'animation du Programme Agro-Environnemental et Climatique (PAEC),
- l'item 1 volet « travaux ».

Les items 2, 5 et 8 seraient assurés par les EPCI, avec des conventionnements éventuels sur l'item 5.

Cette réflexion est toujours en cours, tous les EPCI du territoire n'étant pas sur les mêmes positionnements.

Un toilettage des statuts du SMEIL pour une période transitoire est engagé, non seulement pour assurer la continuité des actions en 2019 malgré le retrait des 2 Départements, mais aussi pour instaurer une meilleure solidarité amont – aval.

Quelle que soit la décision politique prise pour la future structure de planification, une nouvelle réforme complète des statuts du syndicat sera à prévoir.

NB : les 4 items de la GEMAPI, qui sont de la compétence des EPCI depuis janvier 2018 :

(1°) L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;

(2°) L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;

(5°) La défense contre les inondations et contre la mer ;

(8°) La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Quatre orientations stratégiques sont ainsi définies :

✓ **Créer une structure de planification**

Il convient de conforter politiquement, techniquement et financièrement la structure en charge de la planification sur le BV EIL, garante de la solidarité amont/aval. Les relations de travail qui existent entre le SMEIL et ses EPCI sont apaisées, dynamiques et complémentaires. Il s'agira pour le futur de garder un tel équilibre et que la future structure puisse assurer toutes les missions adéquates et transversales d'animation et de planification à l'échelle du BV. Cette structure doit jouer un rôle de centralisation et de diffusion des connaissances liées à l'eau, être réactive et en contact étroit avec les collectivités locales et autres porteurs de compétences et de projets, impulser des initiatives de travail pour la définition de stratégies d'actions (adaptation au changement climatique, ralentissement des écoulements...).

✓ **Animer le SAGE en référence à son territoire**

Il est nécessaire d'améliorer la place du SAGE vis à vis des autres politiques du territoire.

La gestion de l'eau étant primordiale, il faut renforcer la cohérence entre les prescriptions du SAGE, la réglementation en vigueur et les autres programmes d'aménagements déployés sur le territoire. La stratégie pour la gestion de l'eau, déclinée à travers le PASE et le SAGE doit apporter une plus-value : permettre de maintenir la dynamique de travail entre acteurs avec une solidarité amont – aval ; explorer de nouveaux champs d'actions et de nouveaux partenariats sur des sujets transversaux voire innovants, particulièrement utiles dans le contexte d'une diminution des aides classiques.

✓ **Assurer la légitimité politique et juridique de la CLE**

La CLE doit rester l'assemblée garante de la stratégie pour la gestion équilibrée et durable de l'eau à l'échelle du BV, car elle est à la fois experte des questions de l'eau et elle rassemble en son sein tous les acteurs.

Son rôle doit donc être affirmé sur les dossiers importants touchant l'eau et les milieux aquatiques, afin de contribuer à améliorer la concertation, les échanges entre acteurs et la cohérence des opérations.

✓ **Assurer la cohérence des programmes et des actions**

Avec les changements de compétences et le rôle devenu central des EPCI, celles-ci portant les actions opérationnelles, il s'agira d'améliorer l'articulation entre « planification – programmation – actions » à l'échelle du BV. Les axes de travail peuvent être les suivants : mieux représenter les EPCI-FP dans les CLE ; structurer un processus permettant à la CLE d'avoir un retour complet chaque année des actions mises en œuvre sur le territoire ; construire des contrats territoriaux multithématiques en lien étroit entre structures, pour intégrer les attentes du SAGE et les logiques de changement, tout en renforçant l'avis des CLE sur les contrats ; s'assurer de la présence d'élus du SAGE dans les instances des contrats territoriaux, de façon à porter les enjeux et positions du SAGE dans cette assemblée locale...

Plus globalement, il s'agit d'améliorer les liens entre commissions des EPCI, COPIL des contrats et commissions de la CLE. Le portage d'événements communs et complémentaires de sensibilisation (voir enjeu H) est aussi primordial pour valoriser les actions et mettre du lien à tous les niveaux.

ORIENTATION STRATEGIQUE	Lien avec SAGE Prescriptions	Plus-value du PASE	Plus-value sur les différentes composantes environnementales				Priorité
			Quantité	Qualité	Milieux	Inondation	
G.1/ Créer une structure de planification	ET-1 / ET-2	+++	+	+	+	+	1
G.2/ Animer le SAGE en référence à son territoire		+++	+	+	+	+	1
G.3/ Assurer la légitimité politique et juridique de la CLE	ET-4 / ET-5	+++	+	+	+	+	1
G.4/ Assurer la cohérence des programmes et des actions	ET-3	+++	+	+	+	+	1

4.8. Communication – sensibilisation (H)

Plusieurs actions ont été réalisées envers différents publics, mais elles ont été plus au service d'une valorisation de certaines actions ponctuelles que répondant à une stratégie cohérente à long terme.

Il s'agit donc de définir et mettre en place un plan stratégique de sensibilisation (communication, sensibilisation, éducation), en cohérence et en lien avec les collectivités et acteurs d'une part, avec les financeurs d'autre part, pour identifier les besoins, les cibles, les thématiques à traiter, les outils à mobiliser.

L'objectif est de se concerter entre acteurs pour offrir une offre complémentaire, éviter d'éventuels doublons, mutualiser les moyens, rendre plus lisible la cohérence au sein de la chaîne d'opérations « planification – études – opérations concrètes », en valorisant des opérations concrètes.

Une orientation stratégique est ainsi définie :

✓ **Définir et mettre en place une stratégie globale de sensibilisation**

Comme affirmé par le SDAGE (orientation 14B), « la sensibilisation et l'éducation des citoyens à la gestion de l'eau sont d'intérêt général du bassin. Il s'agit de développer la prise de conscience de la valeur du patrimoine lié à l'eau et aux milieux aquatiques auprès de tous les publics ».

Sur EIL, le besoin émerge dans tous les enjeux. Pour éviter une dispersion des actions et augmenter la force de frappe, il faut prioriser les sujets et identifier les sujets sur lesquels se mobiliser collectivement. Cette capacité à sensibiliser largement et efficacement est une condition *sine qua none* à l'atteinte des objectifs.

Il s'agit donc de construire un programme de sensibilisation sur plusieurs années autour des leviers suivants :

- Organisation de formations/journées d'échanges à destination des professionnels du territoire sur des thématiques à identifier, pour créer une dynamique de partage autour d'actions concrètes et de retours d'expérience ;
- Information et sensibilisation des élus au travers des instances communales et intercommunales ;
- Définition et mise en œuvre d'actions de communication auprès du grand public : débats publics sur les enjeux de l'eau ; animations, expositions... ;

- Sensibilisation des scolaires de manière homogène sur le bassin versant en lien avec les actions menés par les différents partenaires du territoire....

Dans l'idéal, à partir de 2020, cependant ce travail devra aussi être calé sur l'existence, les compétences et le périmètre de la future structure de planification...

Un bilan et une réorientation des actions à mi-parcours sera à prévoir si besoin.

Il s'agit également de pérenniser, renforcer et optimiser les outils existants : lettre d'info du SAGE, site internet, tout en élargissant les partenariats avec les médias au-delà de la presse écrite.

ORIENTATION STRATEGIQUE	Lien avec SAGE Prescriptions	Plus-value du PASE	Plus-value sur les différentes composantes environnementales				Priorité
			Quantité	Qualité	Milieus	Inondation	
H.1/ Définir et mettre en place une stratégie globale de sensibilisation		+++	+++	+++	+++	+++	1

5. Le volet financier

La priorité est d'acter collectivement la feuille de route stratégique. Le chiffrage financier peut s'avérer long et il existe de nombreuses incertitudes. Ces éléments ne sont pas jugés utiles dans un premier temps pour valider la feuille de route d'ici fin d'année.

Il est rappelé que des outils financiers complémentaires à ceux de l'AELB seront à mobiliser : appels à projet, paiements pour services environnementaux (PSE)...

Pour cela, il sera primordial d'engager de nouveaux partenariats, d'une part avec les acteurs classiques, mais aussi et surtout avec de nouveaux partenaires.

Le chiffrage financier pourrait être travaillé dans le cadre de l'évaluation socio-économique et environnementale de la stratégie pour l'eau du BV EIL, prévue initialement en 2018, mais dont la mise en œuvre reste à décider.

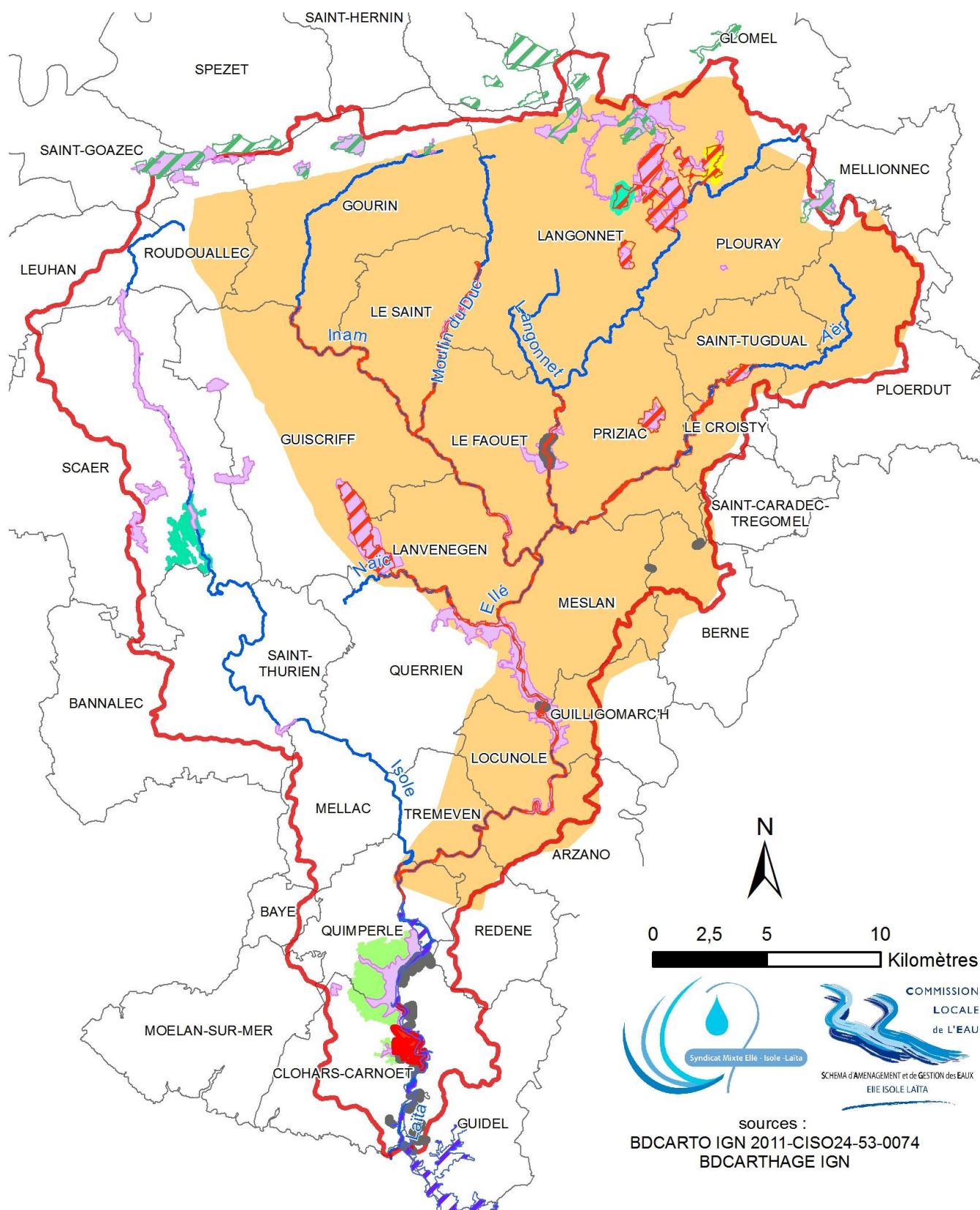
Avec le 11^{ème} programme, les conditions de financement de cette étude ont changé et elle ne serait aidée qu'à 50% par l'AELB.

Les objectifs de cette étude sont multiples :

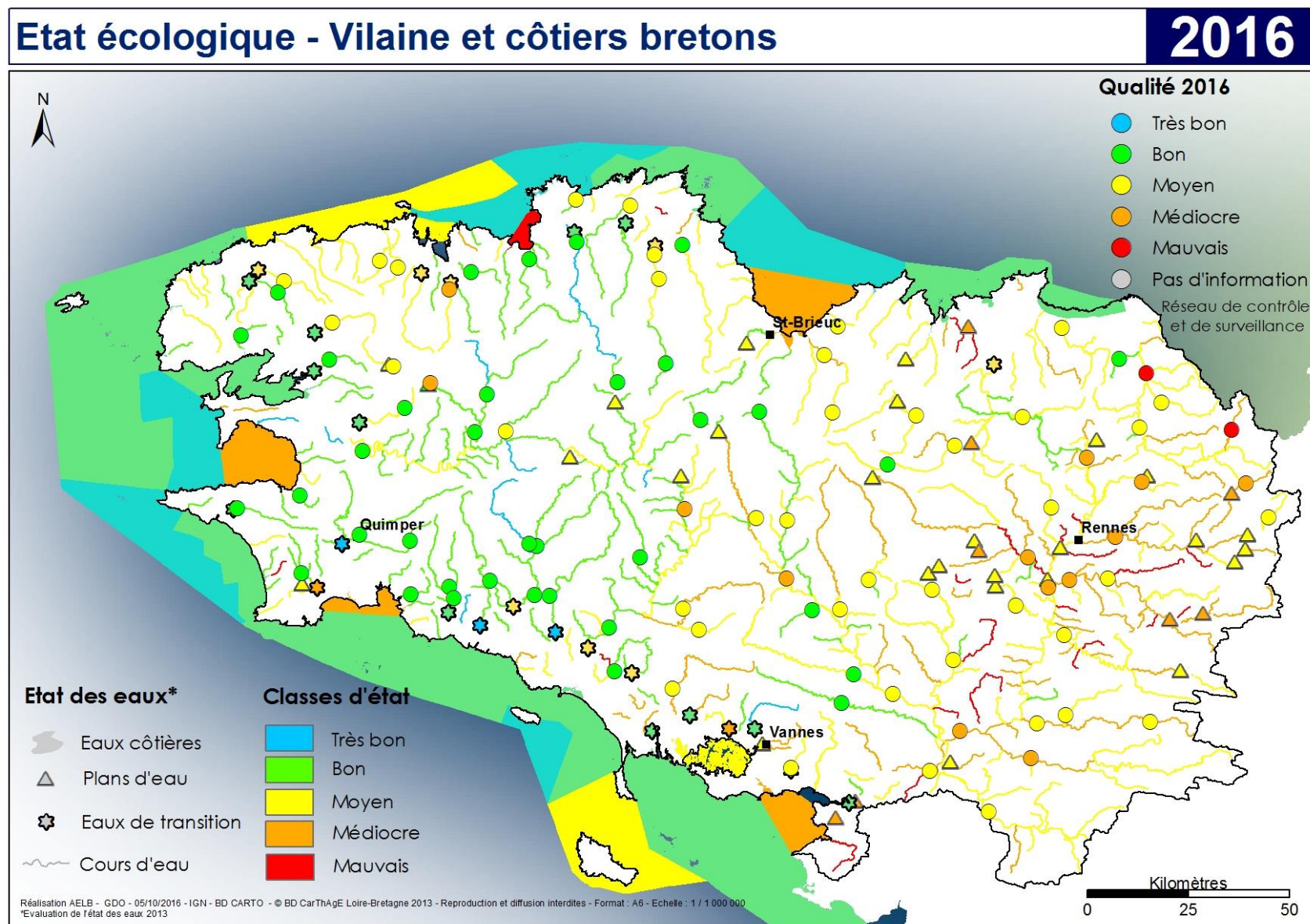
- Alimenter la réflexion autour du financement actuel et à venir de la mise en œuvre du SAGE et du PASE (Programme d'Action Stratégique pour l'Eau) sur EIL : outils existants, thèmes de financement prioritaires, tendances d'évolution, cohérence/ adéquation des circuits de financement existants par rapport au niveau d'ambition instauré par la DCE (atteinte du bon état des eaux), le SDAGE et le SAGE.
- Apporter des éléments d'appréciation quant à la plus-value que peut apporter le SAGE et le PASE pour le territoire, et fournir une aide à la décision pour hiérarchiser ou réorienter certaines actions.

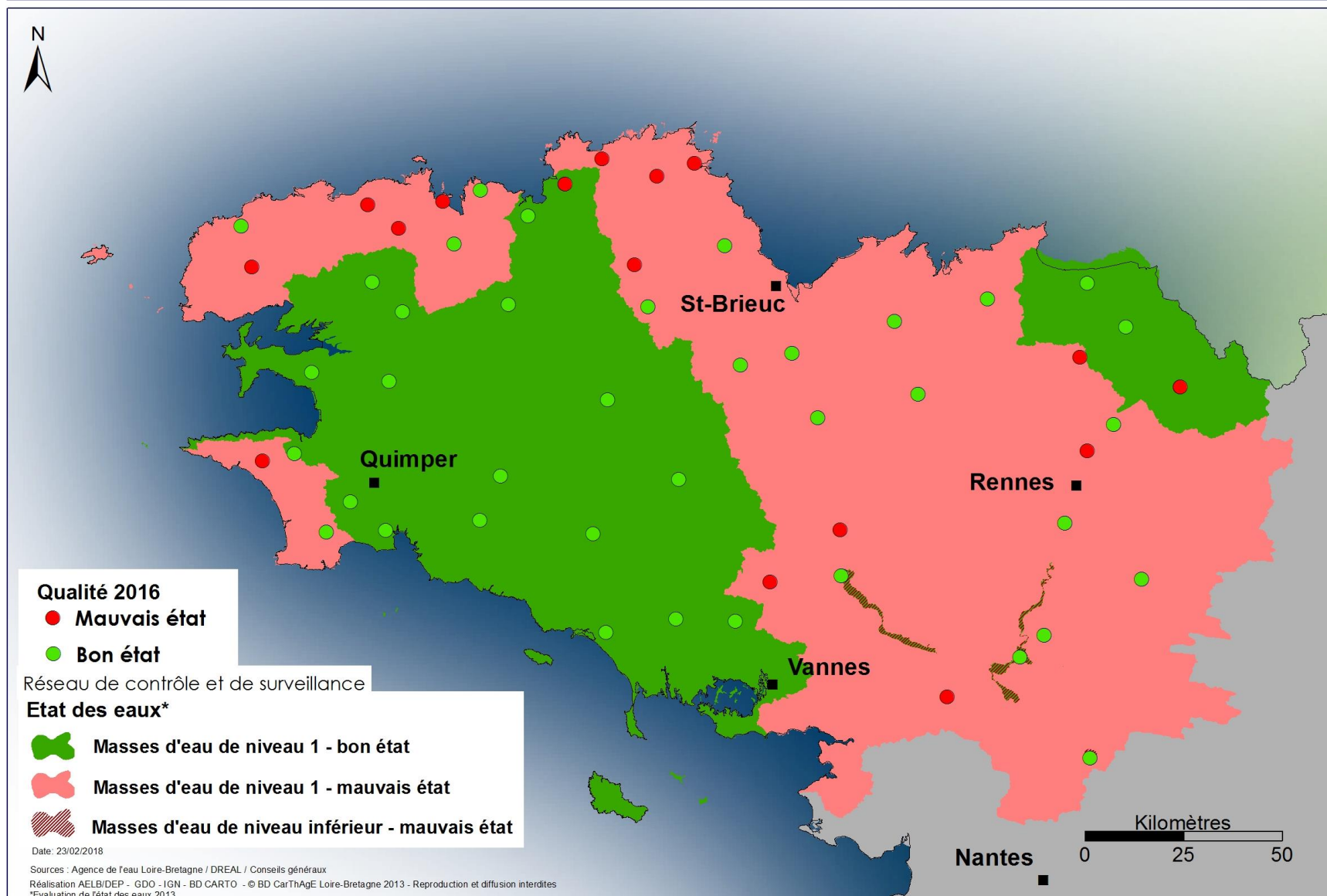
Annexe 1 : Les espaces naturels sur le bassin versant Ellé-Isole-Laiïta

Source : INPN, CEL, CD29 et 56, FDPMA56 – Traitement : SMEIL



INPN : Inventaire National du Patrimoine Naturel
CEL : Conservatoire de l'Espace Littoral
CD : Conseil Départemental
FDPMA : Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques
IGN : Institut Géographique National





Bassin Loire-Bretagne

SAGE Ellé, Isole et Laïta

53

Etat écologique 2013 des eaux de surface

Cours d'eau (données 2011 à 2013)
Plans d'eau (données 2008 à 2013)
Eaux littorales (données 2011 à 2013)

Etat ou potentiel écologique et niveau de confiance de l'état

Cours d'eau

Etat					Niveau de confiance de l'état
Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais	
					Élevé
					Moyen
					Faible

Plans d'eau, estuaires et eaux côtières

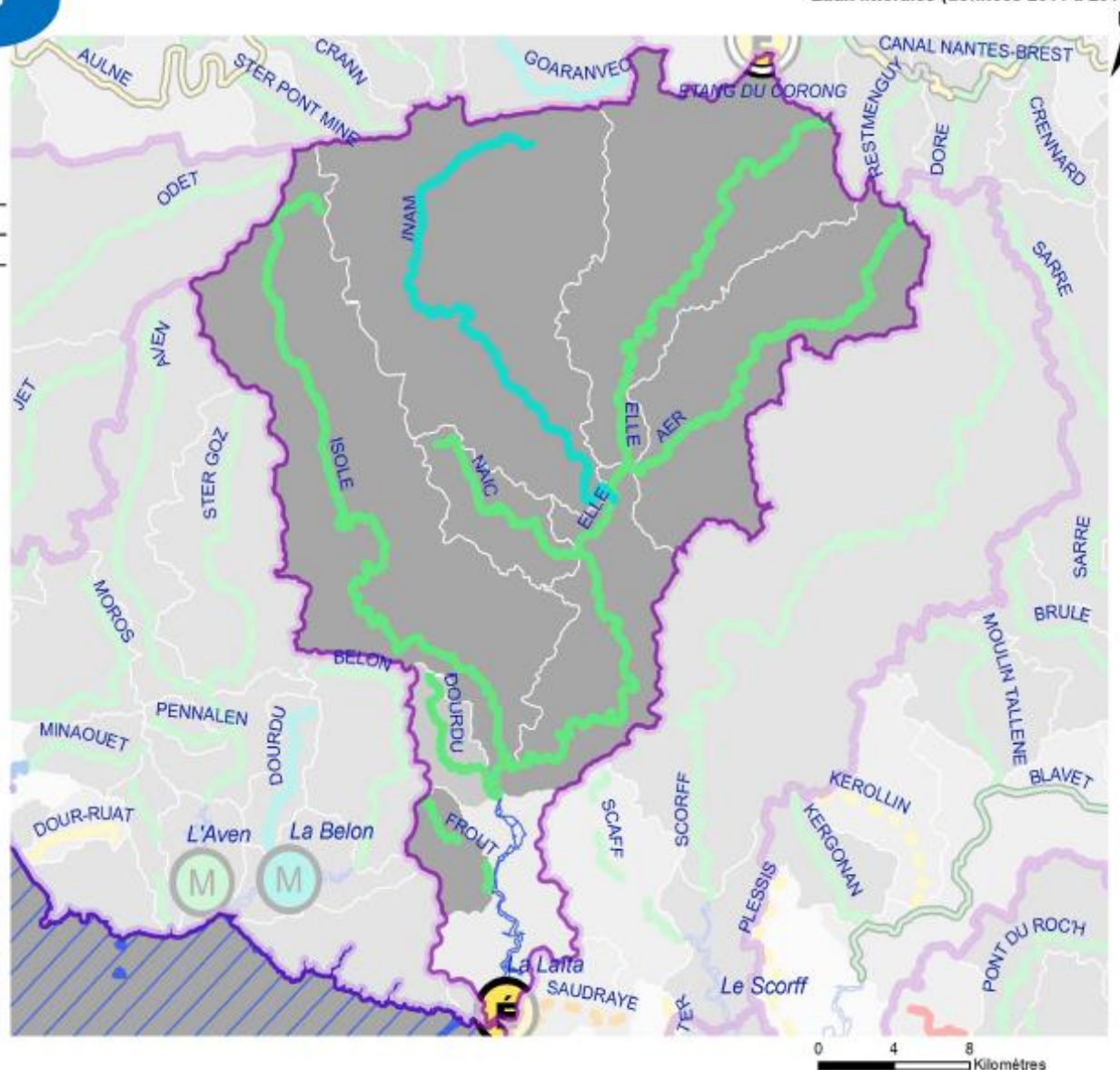
Niveau de confiance de l'état	Etat ou potentiel écologique
Élevé (E)	Très bon (Cyan)
Moyen (M)	Bon (Vert)
Faible (F)	Moyen (Jaune)
	Médiocre (Orange)
	Mauvais (Rouge)
	Information non disponible (Gris)

	MEFM MEA		MEFM MEA
	MEN		Masse d'eau surfacique

Echéances des objectifs

	2015
	2021
	2027
	objectif moins strict
	villes principales
	SAGE

© BRD CarThAgE Loire-Bretagne 2009 - DEP-2011/2015
Agence de l'eau Loire Bretagne



NOM DE LA MASSE D'EAU	CODE DE LA MASSE D'EAU	TYPE DE LA MASSE D'EAU (Nat/MEFM/ MEA)	STATION DE REFERENCE		OBJECTIF D'ETAT ECOLOGIQUE		OBJECTIF D'ETAT CHIMIQUE		PARAMETRE EXPLIQUANT LE RISQUE DE NON ATTEINTE ET LA MOTIVATION DU REPORT DE DELAI
			CODE	NOM	OBJECTIF	DELAI	OBJECTIF	DELAI	
8 MASSES D'EAU "COURS D'EAU"									
L'ELLE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'AER	FRGR0079	Naturelle	04187200	ELLE a FAOUE (LE)	BON ETAT	2015	BON ETAT	ND	
L'ELLE DEPUIS LA CONFLUENCE DE L'AER JUSQU'A L'ESTUAIRE	FRGR0080	Naturelle	04187525	ELLE a FAOUE (LE)	BON ETAT	2015	BON ETAT	ND	
L'AER ET SES AFFLUENTS DEPUIS LE CROISTY JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ELLE	FRGR0089	Naturelle	04187500	AER à CROISTY (LE)	BON ETAT	2015	BON ETAT	ND	
L'INAM ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ELLE	FRGR0090	Naturelle	04187710	STER LAER ou INAM a LANVENEEN	BON ETAT	2015	BON ETAT	ND	
L'ISOLE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ELLE	FRGR0091	Naturelle	04186700	ISOLE a SAINT-THURIEN	BON ETAT	2015	BON ETAT	ND	
LE DOURDU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ELLE	FRGR1216	Naturelle	04349004	DOURDU A MELLAC	BON ETAT	2021	BON ETAT	ND	Pesticides, Morphologie, Hydrologie Faisabilité technique
LE NAIC ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ELLE	FRGR1275	Naturelle	04347000	NAIC A QUERRIEN	BON ETAT	2015	BON ETAT	ND	
LE FROUT ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A L'ESTUAIRE	FRGR1627	Naturelle	04349005	FROUT à QIMPERLE	BON ETAT	2015	BON ETAT	ND	
1 MASSE D'EAU "DE TRANSITION"									
LA LAITA	FRGT18	Naturelle	04189200	LAITA à QUIMPERLE	BON ETAT	2027	BON ETAT	2015	Poissons Faisabilité technique
2 MASSES D'EAU "COTIERES"									
LAITA (POULDU)	FRGC32	Naturelle	043-P-017	Doélan Sud	BON ETAT	2015	BON ETAT	2015	
LAITA (LARGE)	FRGC33	Naturelle	043-P-004	Basse du Caudan	BON ETAT	2015	BON ETAT	2015	
NOM DE LA MASSE D'EAU	CODE DE LA MASSE D'EAU	TYPE DE LA MASSE D'EAU (Nat/MEFM/ MEA)	STATION DE REFERENCE		OBJECTIF D'ETAT QUANTITATIF		OBJECTIF D'ETAT CHIMIQUE		PARAMETRE EXPLIQUANT LE RISQUE DE NON ATTEINTE ET LA MOTIVATION DU REPORT DE DELAI
			CODE	NOM	OBJECTIF	DELAI	OBJECTIF	DELAI	
LAITA	FRGG006				BON ETAT	2015	BON ETAT	2015	

Annexe 3 : Probabilité de respect des objectifs environnementaux du SDAGE en 2021

Probabilité de respect des objectifs environnementaux
du SDAGE à l'horizon 2021

Risque Global

